

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Direction des affaires culturelles - Musées Gadagne - Régie d'avances - Ajout d'un mode de paiement..... **Page 2890**
- Service des mairies d'arrondissement - Mairie du 9ème arrondissement - Régie de recettes..... **Page 2891**
- Archives municipales de Lyon - Dons..... **Page 2891**
- Musée Gadagne - Mise à disposition ..... **Page 2892**
- Diagnostics archéologiques ..... **Pages 2892 à 2893**

Arrêtés municipaux :

- Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale .....

..... **Pages 2893 à 2894**

- Délégations de signature en matière de marchés publics .....

..... **Pages 2894 à 2896**

- Arrêtés rapportés de délégations de signature **Pages 2897 à 2899**

- Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 2899**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 2907**

- Délégation générale aux ressources humaines

• Arrêtés individuels ..... **Page 2960**

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis ..... **Page 2962**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage ..... **Pages 2962 à 2972**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

**Direction des affaires culturelles - Musées Gadagne, 14 rue Gadagne 69005 Lyon - Régie d'avances - Ajout d'un mode de paiement : virement bancaire** (Direction générale des services - Qualité et modernisation comptable)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2017/3176 en date du 17 juillet 2017, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2017/26834 en date du 20 juillet 2017, donnant délégation du Maire à m. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2004, modifié, instituant une régie d'avances aux musées Gadagne auprès de la Direction des affaires culturelles 14 rue Gadagne 69005 Lyon ;

Vu la proposition de Mme Brigitte Piacentino, régisseur titulaire de la régie d'avances des Musées Gadagne en date du 9 août 2018 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 14 août 2018 ;

Décide :

Que l'arrêté du 2 décembre 2004 est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie d'avances aux musées Gadagne auprès de la Direction des affaires culturelles ;

Art. 2. - La régie est installée dans les locaux des musées Gadagne, au 14 rue Gadagne 69005 Lyon;

Art. 3. - La régie paie les menues dépenses de faible montant nécessitant un paiement au comptant :

- achat de fournitures et petit matériel liés à la programmation culturelle (expositions, conférences, spectacles, ateliers pédagogiques),
- achat de produits alimentaires,
- frais postaux,
- achat d'ouvrages non compris dans un marché public passé selon une procédure formalisée,
- transport de colis,
- cachet d'artistes, conférenciers, intervenants et autres partenaires des musées,
- défraiement des intervenants extérieurs (frais de déplacement et/ou d'hébergement),
- remboursement de parking ou de frais de taxis aux membres des troupes de spectacles,
- frais de mission en l'absence d'avances sur autorisation préalable du régisseur,
- frais de restaurant (s'applique uniquement aux restaurants situés hors métropole de Lyon et n'acceptant pas les bons de commande émis par la Ville de Lyon),
- remboursement de tickets pour « Balades urbaines » achetés à l'avance par les visiteurs, en cas d'annulation d'une manifestation, du fait du musée,
- nettoyage des marionnettes et de leurs habits.

Art. 4. - Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- numéraires,
- chèques,
- virement bancaire.

Art. 5. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à mille deux cents euros (1200€) ;

Art. 6. - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès de la Direction régionale des finances publiques 3 rue de la Charité 69002 Lyon ;

Art. 7. - Le régisseur aura la charge de produire à m. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 8. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon, sur avis conforme de m. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 9. - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

Art. 10. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis conforme de m. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon selon la réglementation en vigueur.

Art. 11. - Le régisseur suppléant pourra éventuellement bénéficier d'une prime de responsabilité pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire et suite à une remise service entre régisseur titulaire et mandataire suppléant ;

Art. 12. - m. l'Adjoint délégué aux finances et m. le Trésorier de Lyon municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 31 août 2018

*Pour le Maire,*

*L'Adjoint au maire de Lyon*

*Délégué aux Finances et à la Commande Publique*

Richard BRUMM

---

**Service des mairies d'arrondissement - Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement, 6, place du Marché 69009 Lyon - Régie de recettes (location de salles) - Suppression de la régie** (Direction Générale des Services - Service Qualité et Modernisation Comptable)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2017/3176 en date du 17 juillet 2017, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2017/26834 en date du 20 juillet 2017, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 1994, modifié, instituant une régie de recettes à la mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu la proposition de Mme Anne Avril, Directrice générale des services de la Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, en date du 10 août 2018 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 14 août 2018 ;

Décide :

Que l'arrêté du 29 mai 1984 est modifié comme suit :

Article Premier. - Que la régie de recettes de la Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement (location de salle), sise 6 place du Marché 69009 Lyon est supprimée.

Art. 2. - Il est mis fin aux fonctions de Mme Florence Haremza en qualité de régisseur titulaire, de Mme Nadine Quinaudon en qualité de mandataire suppléante, de Mmes Véronique Lebrun, Julia Martiano, Nathalie Savey, Marie-Christine Viricel, Brigitte Voiron, Camille Watrigant, et de M. Bruno Lamasse en qualité de mandataire agent de guichet.

Art. 3. - m. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 31 août 2018

*Pour le Maire,  
L'Adjoint au Maire de Lyon*

*Délégué aux Finances et à la Commande Publique,  
Richard BRUMM*

---

**Archives municipales de Lyon - Don de M. Jacques Tabard** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 -9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite aux Archives de la Ville de Lyon en date du 6 août 2018, par M. Jacques Tabard, demeurant 49 rue Jules Verne 69800 Saint-Priest,

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et M. Christian Chevandier, propriétaire des archives faisant l'objet du présent projet de convention,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm, Premier Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article Premier. - d'accepter le don à titre gracieux de M. Jacques Tabard d'un reportage photographique réalisé par Jean-Jacques Tardy sur les métiers du tissu et petits métiers de la Croix-Rousse datant des années 1970, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, estimé à l'euro symbolique.

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 5 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint délégué,  
Richard BRUMM*

---

**Archives municipales de Lyon - Don de M. Gérard Corneloup** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 -9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par

l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite aux Archives de la Ville de Lyon en date du 24 juillet 2018, par M. Gérard Corneloup, demeurant 100 b cours Lafayette 69003 Lyon,

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et M. Gérard Corneloup, propriétaire des archives faisant l'objet du présent projet de convention,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm, Premier Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à La Ville,

Décide :

Article premier. - d'accepter le don à titre gracieux de M. Gérard Corneloup constitué de publications, fascicules et brochures de l'Opéra de Lyon, de documentation sur l'Opéra, les théâtres de Lyon et la vie culturelle lyonnaise, de plans, estampes et tirages photographiques de 1659 à 2018 grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, estimé à l'euro symbolique.

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 5 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint délégué,  
Richard BRUMM*

---

### **Musée Gadagne - Mise à disposition du café et jardin au bénéfice de la société Monet et associés** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22- et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu la délibération N°2016/2486 du 14 novembre 2016 instituant les tarifs des mises à disposition d'espaces des musées Gadagne, sis 1 place du Petit Collège 69005 Lyon, EI 05 018,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musées Gadagne, situé 1, place du Petit Collège – 69001 Lyon référencé comme ensemble immobilier n° 05018, parcelles AE67 et AE75.

Considérant la demande de la société Monet et associés d'avoir accès le 14 mars 2018 de 14 heures à 18 heures au café et au jardin des musées Gadagne pour organiser une chasse aux œufs dans le jardin pour une dizaine d'enfants et un accès au café de Gadagne pour organiser un goûter,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 20 juillet 2017, déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de la société Monet et associés pour une durée de 4 heures le 14 mars 2018, des espaces sus-désignés des musées Gadagne pour une redevance de 2500 € HT (deux mille cinq cents euros) auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 5 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint délégué,  
Loïc GRABER*

---

### **Diagnostic archéologique Zac Vaise Industrie Nord à Lyon 9ème** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L.2122-22-23° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,

Considérant la prescription du service régional de l'archéologie émise le 26 juillet 2018 sous le n° 2018-882,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle.

Décide :

Article Premier. – Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention entre la société d'équipement et aménageur urbain du Rhône et de Lyon et la Ville de Lyon concernant la réalisation d'un diagnostic archéologique par le service archéologique de la Ville de Lyon « Zac Vaise Industrie Nord –Tranche 5 ».

Art. 2. – Que M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 10 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint délégué,  
Loïc GRABER*

---

**Diagnostic archéologique 73-77 avenue du Point du Jour à Lyon 5e** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L.2122-22-23° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,

Considérant la prescription du service régional de l'archéologie émise le 26 octobre 2017 sous le n° 2017-1137,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - entre la société Ogic et la Ville de Lyon concernant la réalisation d'un diagnostic archéologique par le service archéologique de la Ville de Lyon sur le terrain situé aux 73-75-77, avenue du Point du Jour, à Lyon 5ème.

Art. 2. - Que M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 10 septembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Loïc GRABER*

---

**Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - Mme Iris Le Quintrec** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R 2122-8 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'arrêté n°2017/524 est rapporté.

Arrête :

Article Premier. - Mme Iris Le Quintrec, Adjoint administratif, au Service des Mairies d'Arrondissement, est déléguée :

- dans les fonctions d'Officier d'état civil désignées par l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,

- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 septembre 2018

*Le Maire de Lyon,  
Georges KÉPÉNÉKIAN*

---

**Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - Mme Julie Moine** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R 2122-8 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'arrêté n°2017/523 est rapporté.

Arrête :

Article Premier. - Mme Julie Moine, Adjoint administratif, au Service des Mairies d'arrondissement, est déléguée :

- dans les fonctions d'officier d'état civil désignées par l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,

- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 2.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 septembre 2018

*Le Maire de Lyon,  
Georges KÉPÉNÉKIAN*

---

**Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - Mme Céline Moralès** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L.2511-27 du code général des collectivités territoriales : « Le maire de la commune peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services de la mairie et aux responsables de services communaux »,

Vu l'article L.2511-26 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser

toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R 2122-10 et R 2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage,

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux,

Vu l'article 1983 du code civil : « Le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée ».

Vu le décret n°52-553 du 16/05/1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs.

Vu l'article 104 du code civil : « La preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile ».

Arrête :

Article Premier. - Mme Céline Moralès, Attachée territoriale à la Direction des cimetières, est déléguée :

- dans les fonctions d'Officier d'état civil désignées par l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales.

- Pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.
- Pour délivrer et signer les certificats de vie maritale.
- Pour parapher les registres.
- Pour délivrer et signer les certificats de vie.
- Pour délivrer et signer les certificats de bonne vie et de mœurs.
- Pour délivrer et signer les déclarations de changement de résidence.
- Pour l'établissement des certificats d'inscription et de non inscription sur les listes électorales.

Art. 2.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 septembre 2018

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

#### **Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - Mme Marie-Christine Lantelme** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L.2511-27 du code général des collectivités territoriales : « Le maire de la commune peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services de la mairie et aux responsables de services communaux »,

Vu l'article L.2511-26 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R 2122-10 et R 2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage,

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux,

Vu l'article 1983 du code civil : « Le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée ».

Vu le décret n°52-553 du 16/05/1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs.

Vu l'article 104 du code civil : « La preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile ».

Arrête :

Article Premier. - Mme Marie-Christine Lantelme, Adjoint administratif principal de 1ère classe à la Mairie du 3ème arrondissement, est déléguée :

- dans les fonctions d'Officier d'état civil désignées par l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales.

- Pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.
- Pour délivrer et signer les certificats de vie maritale.
- Pour parapher les registres.
- Pour délivrer et signer les certificats de vie.
- Pour délivrer et signer les certificats de bonne vie et de mœurs.
- Pour délivrer et signer les déclarations de changement de résidence.
- Pour l'établissement des certificats d'inscription et de non inscription sur les listes électorales.

Art. 2.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 septembre 2018

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

#### **Délégations de signature accordées par M. le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics - Attributions et abrogations de délégations - Modification de l'arrêté n°26805 du 18 juillet 2017 modifié** (Direction générale des services – Secrétariat général - Direction de la commande publique)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.511-27 ;

Vu la réglementation en matière de marchés publics ;

Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;



Direction d'affectation de l'agent délégataire	Nom	Prénom	Fonction de l'agent délégataire	Type de délégation accordée (t=titulaire de la délégation; s1 = suppléant n°1; s2 = suppléant n°2; s3 = suppléant n°3)							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
<b>Musée d'art contemporain (MAC)</b>											
Musée d'Art contemporain	Charrie	François-Régis	Secrétaire Général		S2						
<b>Direction des 3 musées Gadagne/Malartre/Imprimerie et Communication graphique</b>											
Néant	Fourneyron	Xavier	Directeur Général Adjoint		S3			T			
Direction des 3 musées Gadagne/Malartre/Imprimerie et Communication graphique	De La Selle	Xavier	Directeur		S1						
Direction des 3 musées Gadagne/Malartre/Imprimerie et Communication graphique	Nicolle	Jeanne	Secrétaire Générale		S2						
Musées Gadagne	De La Selle	Xavier	Directeur		T						
Musée Henri Malartre	Despierres	Clarisse	Directeur		T						
Musée de l'imprimerie et de la communication graphique	Belletante	Joseph	Directeur		T						
La délégation accordée est faite pour le titulaire et en cas d'absence de ce dernier pour le suppléant dans l'ordre de priorité énoncée.											

## Annexe à l'arrêté de délégation

<b>Délégation Générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux Travaux</b>											
Direction d'affectation de l'agent délégataire	Nom	Prénom	Fonction de l'agent délégataire	Type de délégation accordée (t=titulaire de la délégation; s1 = suppléant n°1; s2 = suppléant n°2; s3 = suppléant n°3; s4 = suppléant n°4)							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
Néant	Jestin	Anne	Directrice Générale Adjointe	S1			S2		S2	T	T
<b>Urbanisme</b>											
Néant	Ferrato	Béatrice	Adjointe au DGA	S2						S1	
Néant	Cerutti	Christiane	Adjointe au DGA	S3						S2	
Aménagement urbain	Martinet	Frédérique	Directrice	T							
Déplacements urbains	Mayaud	Norbert	Directeur	T							
Economie, Commerce et Artisanat	Gama	Dominique	Directeur	T							
Eclairage Urbain	Marsick	Thierry	Directeur	T							
Espaces Verts	Gardin	Christian	Directeur par intérim	T							
<b>Immobilier et travaux</b>											
Néant	Cerutti	Christiane	Adjointe au DGA	S2			S3		S3	S1	S1
Néant	Ferrato	Béatrice	Adjointe au DGA	S3			S4		S4	S2	S2
Immobilier	Cerutti	Christiane	Directrice	T							
Construction	Pose	Alain	Directeur						T		
Construction	Valin	Georges	Directeur Adjoint						S1		
Gestion Technique des Bâtiments	Boisson	Nausicaa	Directrice				T				
Gestion Technique des Bâtiments	Garnier	Serge	Directeur Adjoint				S1				
Logistique, Garage et Festivités	Gardin	Christian	Directeur	T							

---

**Arrêté rapporté de délégation de signature - Mme Linda Moro** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L.2511-27 : « Le maire de la commune peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services de la mairie et aux responsables de services communaux »,

Vu l'article L.2511-26 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R 2122-10 et R 2122-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage,

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux,

Vu l'article 1983 du code civil : « Le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée ».

Vu le décret n°52-553 du 16/05/1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs.

Vu l'article 104 du code civil : « La preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile ».

Arrête :

Article Premier. - Considérant la cessation de fonction, à la Mairie du 3ème Arrondissement, de l'agent dont le nom suit : Mme Linda Moro - Rédacteur territorial.

Art. 2.- Est rapporté l'arrêté n°2017/453 lui donnant délégation de signature :

Dans les fonctions d'Officier d'état civil pour :

- la rédaction des actes de mariages,
  - la réception des déclarations et la rédaction des actes de naissance, décès, enfant sans vie, de reconnaissance, de déclaration conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
  - la transcription et l'apposition des mentions en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
  - la délivrance de toutes copies ou extraits quelle que soit la nature des actes.
- Pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.
  - Pour délivrer et signer les certificats de vie maritale.
  - Pour parapher les registres.
  - Pour délivrer et signer les certificats de vie.
  - Pour délivrer et signer les certificats de bonne vie et de mœurs.
  - Pour délivrer et signer les déclarations de changement de résidence.

Art. 3.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 septembre 2018

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Arrêté rapporté de délégation de signature - Mme Joëlle Rondepierre** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L.2511-27 : « Le maire de la commune peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services de la mairie et aux responsables de services communaux »,

Vu l'article L.2511-26 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R 2122-10 et R 2122-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage,

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux,

Vu l'article 1983 du code civil : « Le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée ».

Vu le décret n°52-553 du 16/05/1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs

Vu l'article 104 du code civil : « La preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile ».

Arrête :

Article Premier. - Considérant la cessation de fonction, à la Mairie du 3ème arrondissement, de l'agent dont le nom suit : Mme Joëlle Rondepierre - Rédacteur principal de 1ère classe.

Art. 2.- Est rapporté l'arrêté n°2017/455 lui donnant délégation de signature :

Dans les fonctions d'Officier d'état civil pour :

- la rédaction des actes de mariages,
  - la réception des déclarations et la rédaction des actes de naissance, décès, enfant sans vie, de reconnaissance, de déclaration conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
  - la transcription et l'apposition des mentions en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
  - la délivrance de toutes copies ou extraits quelle que soit la nature des actes.
- Pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

- Pour délivrer et signer les certificats de vie maritale.
- Pour parapher les registres.
- Pour délivrer et signer les certificats de vie.
- Pour délivrer et signer les certificats de bonne vie et de mœurs.
- Pour délivrer et signer les déclarations de changement de résidence.

Art. 3.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 septembre 2018

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Arrêté rapporté de délégation de signature - Mme Céline Eyraud** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L.2511-27 : « Le maire de la commune peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services de la mairie et aux responsables de services communaux »,

Vu l'article L.2511-26 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R 2122-10 et R 2122-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 515-8 du code civil relatif au concubinage,

Vu la réglementation en vigueur en matière de paraphe de registres, le Maire est compétent pour parapher certains d'entre eux,

Vu l'article 1983 du code civil : « Le propriétaire d'une rente viagère n'en peut demander les arrérages qu'en justifiant de son existence, ou de celle de la personne sur la tête de laquelle elle a été constituée ».

Vu le décret n°52-553 du 16/05/1952 relatif au certificat de bonne vie et mœurs.

Vu l'article 104 du code civil : « La preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse, faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera, qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile ».

Arrête :

Article Premier. - Considérant la cessation de fonction, à la Direction des cimetières, de l'agent dont le nom suit : Mme Céline Eyraud - Attachée territoriale.

Art. 2.- Est rapporté l'arrêté n°2017/480 lui donnant délégation de signature :

Dans les fonctions d'Officier d'état civil pour :

- la rédaction des actes de mariages,
- la réception des déclarations et la rédaction des actes de naissance, décès, enfant sans vie, de reconnaissance, de déclaration conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- la transcription et l'apposition des mentions en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- la délivrance de toutes copies ou extraits quelle que soit la nature des actes,
- Pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.
- Pour délivrer et signer les certificats de vie maritale.
- Pour parapher les registres.
- Pour délivrer et signer les certificats de vie.
- Pour délivrer et signer les certificats de bonne vie et de mœurs.
- Pour délivrer et signer les déclarations de changement de résidence.

Art. 3.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 septembre 2018

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Arrêté rapporté de délégation de signature - Mme Maguy Meunier** (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R 2122-8 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales.

Vu le décret n°62-921 du 3 août 1962 modifiant certaines règles relatives aux actes de l'état civil.

Arrête :

Article Premier : considérant la cessation de fonction, à la Direction des Cimetières, de l'agent dont le nom suit : Mme Maguy Meunier - Adjoint administratif principal de 1ère classe.

Art. 2.- Est rapporté l'arrêté n°2017/486 lui donnant délégation de signature :

Dans les fonctions d'Officier d'état civil pour :

- la rédaction des actes de mariages,
- la réception des déclarations et la rédaction des actes de naissance, décès, enfant sans vie, de reconnaissance, de déclaration conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- la transcription et l'apposition des mentions en marge de tous les actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- la délivrance de toutes copies ou extraits quelle que soit la nature des actes,
- la mise en œuvre de la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962.

Pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 3.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 7 septembre 2018

*Le Maire de Lyon,*  
Georges KÉPÉNÉKIAN

---

**Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents** (Délégation Générale au Développement Urbain  
- Direction des Déplacements Urbains)

---

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP34953	Abrogation de stationnement rue Antoine Rémond Lyon 6ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP03412 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34983	Réglementation d'arrêt rue Professeur Weill Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7H 00 à 19H 00 rue Professeur Weill côté Ouest, au droit du n° 16 sur un emplacement de 10 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2087RP34981	Stationnement réservé rue du Bât d'Argent Lyon 1er (stationnement)	Les véhicules de transports de fonds ou de métaux précieux ont un emplacement de stationnement sur trottoir réservé sur 8 mètres au droit n° 11 rue du Bât d'Argent (1) sur le côté Nord, 5 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la rue de la République (1). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34979	Abrogation de stationnement rue Eugène Pons Lyon 4ème (stationnement)	Considérant la configuration des lieux et les besoins en stationnement identifiés dans le secteur, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP04501 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP34980	Stationnement réservé rue Henri Gorjus Lyon 4ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur trottoir sur 6 mètres en face du 34t rue Henri Gorjus (4) sur le côté Ouest, 5 mètres au Sud de l'intersection avec la rue Hénon (4). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018R34883	Stationnement réservé quai Général Sarrail Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres au droit du n° 10 quai Général Sarrail (6) sur la chaussée Est. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	12/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34881	Abrogation de stationnement rue Montgolfier Lyon 6ème (stationnement)	Considérant le réaménagement de la rue Montgolfier impliquant la reconfiguration du stationnement côté Sud, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP09769 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation de stationnement.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34882	Réglementation de stationnement rue Montgolfier Lyon 6ème (stationnement)	Le stationnement des véhicules est autorisé en épi inversé sur le côté Sud sur les emplacements tracés à cet effet rue Montgolfier (6) du n° 32 jusqu'à un point situé à 10 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la contre-allée Ouest de la rue Garibaldi (6). Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours consécutifs) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34463	Réglementation d'arrêt rue des Charmettes Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt des véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7H00 à 19H00 au droit du n° 18 rue des Charmettes (6) sur le côté Ouest sur un emplacement de 15 mètres, situé 15 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6).	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34464	Réglementation d'arrêt rue des Droits de l'Homme Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt des véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7H00 à 19H00 rue des Droits de L'homme (6) sur le côté Est sur un emplacement de 8 mètres, situé 5 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6).	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34465	Réglementation d'arrêt rue Bellecombe Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt des véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7H00 à 19H00 sur la rue Bellecombe (6) sur le côté Ouest sur un emplacement de 12 mètres, situé 12 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6).	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34466	Réglementation d'arrêt rue Notre Dame Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt des véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7H00 à 19H00 sur la rue Notre Dame (6) sur le côté Est, sur un emplacement de 12 mètres, situé 10 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6).	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP34467	Réglementation d'arrêt rue Baraban Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt des véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7H00 à 19H00 sur la rue Baraban (6) sur le côté Est sur un emplacement de 15 mètres, situé à 5 mètres au Nord de l'intersection avec le cours Lafayette (6).	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34969	Stationnement réservé rue Professeur Weill Lyon 6ème (stationnement)	Les deux roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 4,20 m au droit du n° 12 rue Professeur Weill (6) sur le côté Ouest, à 20 mètres au sud de l'intersection avec la rue de Sèze (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34982	Stationnement réservé place Général Brosset Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres au droit du n° 2 place Général Brosset (6) sur le trottoir Sud. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34940	Stationnement réservé boulevard des Brotteaux Lyon 6ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible en épi inversé sur 5 mètres au droit du n° 39 boulevard des Brotteaux (6) sur le côté Est, 10 mètres en amont de l'intersection avec la rue Fournet (6). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34941	Réglementation de stationnement boulevard des Brotteaux Lyon 6ème (stationnement)	Le stationnement des véhicules est autorisé en épi inversé sur le côté Sud sur les emplacements tracés à cet effet boulevard des Brotteaux (6) du boulevard des Belges jusqu'à la rue Fournet (6) sur le côté Est. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours consécutifs) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34942	Réglementation d'arrêt boulevard des Brotteaux Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7H 00 à 19H 00 du 46 au 48 boulevard des Brotteaux (6) sur le côté Ouest sur un emplacement de 15 mètres situé à 10 mètres au sud de l'intersection avec la rue Vauban (6). Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
20187RP34943	Stationnement réservé boulevard des Brotteaux Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement en épi inversé sur 5 mètres au droit du n° 37 boulevard des Brotteaux (6) sur le côté Est, 5 mètres au Nord du passage piéton. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34944	Stationnement réservé boulevard des Brotteaux Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement en épi inversé, sur 5 mètres au droit du n° 33 boulevard des Brotteaux (6) sur le côté Est, 10 mètres au Nord de l'intersection avec la rue Vauban (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34945	Interdiction d'arrêt boulevard des Brotteaux Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits au droit du n° 31 boulevard des Brotteaux (6) sur le côté Est sur 11 mètres. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas au service public Vélo'v de mise à disposition des vélos. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34934	Abrogation de stationnement 33 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème (stationnement)	Considérant le projet de réaménagement du boulevard des Brotteaux dans le cadre du déploiement d'un double sens cyclable, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2014RP30303 du 7 novembre 2014 portant sur la mesure de stationnement réservé.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34935	Abrogation de stationnement 50 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème (stationnement)	Considérant le projet de réaménagement du boulevard des Brotteaux dans le cadre du déploiement d'un double sens cyclable, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP06013 du 29 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34936	Abrogation de stationnement 46 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème (stationnement)	Considérant le projet de réaménagement du boulevard des Brotteaux dans le cadre du déploiement d'un double sens cyclable, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP07473 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34937	Abrogation de stationnement 44 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème (stationnement)	Considérant le projet de réaménagement du boulevard des Brotteaux dans le cadre du déploiement d'un double sens cyclable, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP01584 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34938	Abrogation de stationnement boulevard des Brotteaux Lyon 6ème (stationnement)	Considérant le projet de réaménagement du boulevard des Brotteaux dans le cadre du déploiement d'un double sens cyclable, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP05463 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP34939	Abrogation de stationnement boulevard des Brotteaux Lyon 6ème (stationnement)	Considérant le projet de réaménagement du boulevard des Brotteaux dans le cadre du déploiement d'un double sens cyclable, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP00909 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34884	Abrogation de stationnement rue de Nuits Lyon 4ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les aménagements de mise aux normes du carrefour rue de Nuits (4) rue Dumont d'Urville (4), il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement : l'arrêté 2017RP33864 du 21/09/2017 portant sur la mesure stationnement réservé PMR est abrogé.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34877	Interdiction de stationnement place Gabriel Rambaud Lyon 1er (stationnement)	Le stationnement des véhicules est interdit place Gabriel Rambaud (1) impasse Nord-Est sur la chaussée Ouest le long du trottoir. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34878	Abrogation de stationnement place Gabriel Rambaud Lyon 1er (stationnement)	Considérant le projet de réaménagement des abords de la Halle de la Martinière, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP07535 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation de stationnement.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34873	Abrogation de stationnement impasse Flesselles Lyon 1er (stationnement)	Considérant le réaménagement de l'impasse Flesselles dans le cadre du projet de proximité Victor Hugo, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : Est abrogé l'arrêté 2009RP02704 du 27 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt. Est abrogé l'arrêté 2009RP08818 du 29 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt. Est abrogé l'arrêté 2009RP11184 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation de stationnement.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34874	Interdiction d'arrêt impasse Flesselles Lyon 1er (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits impasse Flesselles (1) de son intersection de la rue Ornano (1) jusqu'au n° 9 (fond de l'impasse).	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34875	Stationnement réservé impasse Flesselles Lyon 1er (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 4 mètres à 5 mètres à l'Est de l'entrée du n° 7 impasse Flesselles (1) sur le trottoir Nord. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34876	Stationnement réservé impasse Flesselles Lyon 1er (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur trottoir sur 5 mètres à l'Est de l'entrée charretière du n° 5 impasse Flesselles (1) sur le trottoir Nord. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP34499	Stationnement réservé rue Baraban Lyon 3ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 4 mètres rue Baraban (3) sur le côté Ouest, 10 mètres au Sud de l'intersection avec le cours Lafayette (3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34500	Interdiction d'arrêt cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits au droit du n° 302 cours Lafayette (3) sur le côté Sud sur 5 mètres de long. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de transports de fonds ou de métaux précieux. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34501	Interdiction d'arrêt cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits au droit du n° 272 cours Lafayette (3) sur le côté Sud. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de transports de fonds ou de métaux précieux. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34502	Réglementation d'arrêt cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)	L'arrêt des véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h à 19h au droit du n° 264 cours Lafayette (3) sur le côté Sud sur un emplacement de 15 mètres.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34503	Stationnement réservé rue Bellecombe Lyon 3ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible sur 7 mètres au droit du n° 89 rue Bellecombe (3) sur le côté Est. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34504	Stationnement réservé rue Etienne Richerand Lyon 3ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible sur 6,50 mètres 1 rue Etienne Richerand (3) sur le côté Est, 5 mètres au sud de l'intersection avec le cours Lafayette. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34868	Abrogation de stationnement rue Hermann Sabran Lyon 4ème (stationnement)	Considérant que la configuration des lieux permet désormais d'autoriser le stationnement entre le n° 7 et le chemin du Vallon (4), il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP04550 du 27 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction de stationnement.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
20148RP34869	Interdiction d'arrêt rue Hermann Sabran Lyon 4ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits au droit du n° 7 rue Hermann Sabran (4) sur le côté Est de l'entrée charretière sur 6 mètres linéaires.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP34954	Stationnement réservé avenue Cabias Lyon 4ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres avenue Cabias Lyon (4) sur le côté Ouest, 10 mètres en amont de l'intersection avec la rue Denfert Rochereau (4). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34955	Stationnement réservé boulevard des Canuts Lyon 4ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres au droit du n° 40 boulevard des Canuts (4) sur le côté Nord-Est. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34956	Stationnement réservé rue Jeanne-Marie Célu Lyon 4ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres au droit du n° 12 rue Jeanne-Marie Célu (4) sur le côté Est, 10 mètres au Sud de l'intersection avec la rue Justin Godart (4). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34958	Stationnement réservé rue du Pavillon Lyon 4ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres au droit du n° 2 rue du Pavillon (4) sur le côté Est, 10 mètres au Nord de l'intersection avec la rue d'Austerlitz (4). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34959	Stationnement réservé boulevard de la Croix Rousse Lyon 4ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 4 mètres 117 boulevard de la Croix-Rousse (4) sur la contre-allée Ouest côté Ouest (prolongation de la rue d'Isly (4), 10 mètres au Nord du boulevard de la Croix-Rousse (4). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP34961	Stationnement réservé rue Hermann Sabran Lyon 4ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres rue Hermann Sabran (4) sur le côté Sud, à 10 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la rue Henri Gorjus (4). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34489	Abrogation de stationnement cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)	Considérant la mise en œuvre du projet C3, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP08192 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34490	Abrogation de stationnement cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)	Considérant la mise en œuvre du projet C3, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2012RP27642 du 15 juin 2012 portant sur la mesure de stationnement réservé.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34491	Abrogation de stationnement cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)	Considérant la mise en œuvre du projet C3, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP11961 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34492	Abrogation de stationnement cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)	Considérant la mise en œuvre du projet C3, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2012RP27643 du 15 juin 2012 portant sur la mesure de stationnement réservé.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34493	Abrogation de stationnement cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)	Considérant la mise en œuvre du projet C3, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2012RP27644 du 15 juin 2012 portant sur la mesure de stationnement réservé.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34494	Abrogation de stationnement cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)	Considérant la mise en œuvre du projet C3, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP10366 du 29 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34495	Abrogation de stationnement cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)	Considérant la mise en œuvre du projet C3, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP00578 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34496	Abrogation de stationnement cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)	Considérant la mise en œuvre du projet C3, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP03943 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34497	Abrogation de stationnement cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)	Considérant la mise en œuvre du projet C3, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP10497 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34498	Abrogation de stationnement cours Lafayette Lyon 3ème (stationnement)	Considérant la mise en œuvre du projet C3, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2013RP28826 du 30 août 2013 portant sur la mesure de stationnement réservé.	10/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2018RP34879	Abrogation de stationnement montée Cardinal Decourtray Lyon 5ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP25087 du 27 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	12/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34984	Réglementation d'arrêt rue Franklin Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7H00 à 19H00 rue Franklin côté Sud, au droit du n° 52 sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	12/09/18	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin Municipal Officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.*  
*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

**Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons** (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10933	Entreprise Hydro-géotechnique.Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue de Ménival</b>	le trottoir situé entre l'accès au n° 2 et la rue Nicolas Sicard	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au «Sud» de la rue Nicolas Sicard	
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée		dans les deux sens de circulation entre la rue Joliot Curie et la rue Nicolas Sicard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m au «Sud» de la rue Nicolas Sicard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10934	Entreprise Hydro-géotechnique.Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une zone de stockage dans le cadre de travaux pour le Sytral	la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée	<b>Place du Cent Cinquante Huitième RI</b>	sur l'intégralité des emplacements de stationnement	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			l'arrêt et le stationnement de courte durée des véhicules lourds du demandeur seront autorisés	<b>Rue Cardinal Gerlier</b>	sur les emplacements d'autocars situés au «Nord» du n° 44	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place du Cent Cinquante Huitième RI</b>	dans son intégralité	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10935	Entreprise Hydrogéotechnique.Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Roger Radisson</b>	sur 30 m côté «Sud» du parking situé en face des n° 20 et 20b	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10936	Entreprise Hydrogéotechnique.Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Soeur Bouvier</b>	entre l'accès au n° 2 et l'entrée charretière de la résidence «André Allix»	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée		sur l'intégralité des emplacements de stationnement situé entre l'accès au n° 2 et l'entrée charretière de la résidence «André Allix»	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10937	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	<b>Rue des Tanneurs</b>	A partir du mardi 11 septembre 2018 jusqu'au jeudi 11 octobre 2018	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande rue de Vaise</b>		côté pair, entre le n° 12 et n° 14
				<b>Rue Sergent Michel Berthet</b>		côté Est, sur 25 m au Sud de la place Valmy
				<b>Place Valmy</b>		chaussée Nord, entre la rue Marietton et la rue Roquette
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue des Tanneurs</b>	au débouché sur la Grande rue de Vaise				
10938	Entreprise Comptoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Sarrazin</b>	côté impair, sur 9 m au droit du n° 1	A partir du mardi 11 septembre 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018
10939	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Genas</b>	côté pair, entre le n° 82 et la rue Saint-Isidore	Les mardi 11 septembre 2018 et mercredi 12 septembre 2018, de 7h à 18h30
10940	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Impasse Berchet</b>	côté impair, sur 6 m au droit du n° 3	A partir du jeudi 13 septembre 2018 jusqu'au samedi 13 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10941	Entreprise Baticoop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Saint-Gervais</b>	trottoir Est, entre le n° 19 et la rue St Nestor	A partir du lundi 10 septembre 2018 jusqu'au mardi 3 septembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 24 et la rue St Nestor	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 19 et la rue St Nestor	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 24 et la rue St Nestor	
10942	Entreprise Sinctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	<b>Avenue Lacassagne</b>	sur 30 m au droit du n° 64	A partir du vendredi 14 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 14 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
10943	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Antoine Lumière</b>	sur 4 m en face du n° 6	A partir du vendredi 14 septembre 2018 jusqu'au jeudi 11 octobre 2018
10944	Entreprise Numérobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	A partir du vendredi 14 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
10945	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (grille d'assainissement)	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Deleuvre</b>	des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 82 et la rue Clos Savaron	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 19 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10946	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Paul Santy</b>	côté impair, sur 8 m au droit du n° 43	A partir du vendredi 14 septembre 2018 jusqu'au samedi 13 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10947	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite	<b>Rue Pierre Corneille</b>	dans la piste cyclable à contresens, entre la rue Dunoir et la rue Bonnel	Le vendredi 14 septembre 2018, de 7h à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir pair entre le n° 106 et la rue Bonnel	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Dunoir et la rue Bonnel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair entre le n° 106 et la rue Bonnel	
10948	Entreprise Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située dans le carrefour avec la rue du Plâtre	Le vendredi 14 septembre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chavanne</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située au n° 3	
				<b>Rue Chavanne</b>		
10949	Entreprise Queiros J. Carlos Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions manuelles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jaboulay</b>	côté Sud, sur 20 m en face du n° 49	Le lundi 17 septembre 2018
10950	Entreprise Freeway Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une inspection de bâtiment à l'aide d'un drone	la circulation des piétons sera interrompue pendant les phases de vol du drone dans des périmètres balisés par l'opérateur	<b>Rue Paul Montrouchet</b>	entre le quai Rambaud et la rue Hrant Dink	Les dimanche 16 septembre 2018 et lundi 17 septembre 2018, de 9h à 15h
			la circulation des véhicules sera interrompue par tranches de 3 minutes toutes les 10 minutes	<b>Quai Antoine Riboud</b>		
				<b>Allée Ambroise Croizat</b>		
				<b>Rue Paul Montrouchet</b>	entre le quai Rambaud et la rue Hrant Dink	
			le demandeur devra respecter la réglementation en vigueur et notamment l'arrêté interministériel du 17/12/2015 sur les opérations aériennes à l'aide d'aéronefs télépilotés	<b>Quai Antoine Riboud</b>		
				<b>Allée Ambroise Croizat</b>		
				<b>Rue Paul Montrouchet</b>		
<b>Quai Antoine Riboud</b>						
<b>Allée Ambroise Croizat</b>						
10951	Mme Chossat Anne-Laure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Maximin</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 27	Les samedi 15 septembre 2018 et dimanche 16 septembre 2018, de 6h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10952	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Nungesser et Coli</b>	entre la rue Laënnec et l'avenue Rockefeller	A partir du samedi 15 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
				<b>Place Professeur Joseph Renault</b>		
				<b>Rue Louis Jouvet</b>	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Santos Dumont	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Louis Jouvet</b>		
				<b>Place Professeur Joseph Renault</b>		
				<b>Rue Nungesser et Coli</b>	entre la rue Laënnec et l'avenue Rockefeller	
				<b>Place Professeur Joseph Renault</b>		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Louis Jouvet</b>	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Santos Dumont	
				<b>Rue Nungesser et Coli</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Laënnec et l'avenue Rockefeller	
10953	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Carnot</b>	sur 10 m au droit du n° 11	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au lundi 1 octobre 2018
10954	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue des Dahlias</b>		A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 19 septembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m en face du n° 10	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 19 septembre 2018
10955	Entreprise M.L.T.M.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage d'éléments de chauffage urbain pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	<b>Avenue Paul Santy</b>	trottoir Sud, sur 30 m à l'Est de la rue Jean Sarrazin	Le lundi 17 septembre 2018
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Ouest/Est, sur 30 m à l'Est de la rue Jean Sarrazin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m à l'Est de la rue Jean Sarrazin	
			le stationnement d'un véhicule de levage sera autorisé sur le trottoir		trottoir Sud, sur 30 m à l'Est de la rue Jean Sarrazin	
10956	Benevise Dominique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Berthelot</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 320	Le lundi 17 septembre 2018
10957	Entreprise Millidère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Gervais</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 17 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10958	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chalopin</b>	côté pair, sur 8 m entre le n° 32 et n° 34	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 17 octobre 2018
10959	Entreprise Créenovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 115	Le lundi 17 septembre 2018, de 7h à 19h
10960	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égauge	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Place du Marché</b>		A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
				<b>Rue de la Claire</b>	entre la rue de Bourgogne et la place de Paris	
				<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	entre la rue du Bourbonnais et la rue de Saint-Cyr	
				<b>Place de Paris</b>		
			<b>Rue du Bourbonnais</b>	entre le n° 77 et n° 81		
			<b>Place de Paris</b>			
			<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	entre la rue du Bourbonnais et la rue de Saint-Cyr		
			<b>Place du Marché</b>			
			<b>Rue de la Claire</b>	entre la rue de Bourgogne et la place de Paris		
			<b>Rue du Bourbonnais</b>	entre le n° 77 et n° 81		
			<b>Place du Marché</b>			
			<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	entre la rue du Bourbonnais et la rue de Saint-Cyr		
			<b>Rue de la Claire</b>	entre la rue de Bourgogne et la place de Paris		
			<b>Place de Paris</b>			
			<b>Rue du Bourbonnais</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 77 et n° 81		
<b>Place de Paris</b>	sauf les jours de marché					
<b>Rue du 24 Mars 1852</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Bourbonnais et la rue de Saint-Cyr					
<b>Rue de la Claire</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Bourgogne et la place de Paris					
<b>Place du Marché</b>						
10961	Association la Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Vitet</b>	sur 30 m, au droit du n° 6	A partir du samedi 15 septembre 2018, 8h, jusqu'au dimanche 16 septembre 2018, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10962	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bichat</b>	entre la rue Denuzière et le Pont SNCF des deux côtés, entre la rue Denuzière et le Pont SNCF	A partir du mardi 18 septembre 2018 jusqu'au mardi 25 septembre 2018
10963	Entreprise ImmoPartner	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Montcharmont</b>	entre la place des Célestins et la rue Jean Fabre	Le mercredi 19 septembre 2018, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules sera autorisée	<b>Rue Jean Fabre</b>	entre la rue Montcharmont et la rue Emile Zola	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Montcharmont</b>	sens Nord/Sud, entre la rue de Savoie et la place des Célestins sens Sud/Nord, entre la place des Célestins et la rue de Savoie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Fabre</b>	entre la rue Montcharmont et la rue Emile Zola des deux côtés, y compris les emplacements vélos, entre la rue Montcharmont et la place des Cordeliers	Le mercredi 19 septembre 2018, de 7h30 à 12h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP» obligatoire	<b>Rue Montcharmont</b>	au débouché sur la rue de Savoie au débouché sur la place des Célestins	Le mercredi 19 septembre 2018, de 9h à 12h
10964	Entreprise Eco Systèmes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai de Bondy</b>	sur 10 m, au droit du n° 26	Le samedi 15 septembre 2018, de 8h à 14h
10965	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de caniveaux	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Montribloud</b>	au droit du n° 15	Le mercredi 19 septembre 2018
10966	Entreprise Agence Challeng' Immobilier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de l'agence	des installations seront autorisées	<b>Avenue Lacassagne</b>	sur le trottoir, au droit du n° 51 bis	Le mercredi 19 septembre 2018, de 17h à 23h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sur la contre-allée située entre la rue du Dauphiné et le n° 51	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur l'aire de livraison située au droit du n° 51 bis	
10967	Entreprise Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Perrod</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 5 bis	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mardi 16 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10968	Entreprise Colas Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du parc archéologique de Fourvière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Roger Radisson</b>	sur l'intégralité du côté «Ouest» du parking situé en face des n° 20 et 20 B	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018
10969	Entreprise la Fnac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une séance dédicaces à la Fnac	l'installation de barrières sera autorisée	<b>Rue de la République</b>	entre les n° 85 et n° 71	Le mercredi 19 septembre 2018, de 13h30 à 19h30
10970	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du chantier d'élagage	<b>Avenue Thiers</b>	entre la commune de Villeurbanne et la rue des Emeraudes	A partir du mercredi 12 septembre 2018 jusqu'au mardi 18 septembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10971	Entreprise la Galerie B - Urbaine Consulting	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement culturel Chalopinades	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Chalopin</b>	entre la Grande rue de la Guillotière et la rue Saint-Michel	Le mercredi 19 septembre 2018, de 18h à 22h30
10972	Entreprise Altimaitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide de cordiste	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Philip</b>	côté pair, au droit du n° 338	Les jeudi 20 septembre 2018 et vendredi 21 septembre 2018
10973	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Romain</b>	sur 25 m en face du n° 11	Les jeudi 20 septembre 2018 et vendredi 21 septembre 2018
10974	Association Lyon Glace Patinage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Baraban</b>	entre la rue Roposte et la rue Saint-Sidoine	Le dimanche 16 septembre 2018, de 5h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Aubigny</b>	côté Nord, sur 70 m à l'Ouest de la rue Baraban	A partir du samedi 15 septembre 2018, 6h, jusqu'au dimanche 16 septembre 2018, 19h
10975	Entreprise Si2p Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une formation en unité mobile (extincteurs)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duquesne</b>	sur 10 m entre la rue du Musée Guimet et le n° 54	Le jeudi 20 septembre 2018, de 8h à 19h
10976	Entreprise Agence Emc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	l'accès et le stationnement d'un véhicule seront autorisés	<b>Cours Lafayette</b>	sur le parvis des halles Paul Bocuse, au droit du n° 102	Le dimanche 23 septembre 2018, de 8h à 15h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10977	Entreprise Société de Production 247 Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Boyer</b>	côté Est, sur 25 m au Sud du n° 9	A partir du jeudi 13 septembre 2018, 16h, jusqu'au vendredi 14 septembre 2018, 19h
					côté Est, de la rue des Aqueducs au n° 9	A partir du lundi 17 septembre 2018, 8h, jusqu'au mardi 18 septembre 2018, 20h
					côté Est, sur 25 m au Sud du n° 9	
					côté Est, de la rue des Aqueducs au n° 9	A partir du mercredi 19 septembre 2018, 16h, jusqu'au jeudi 20 septembre 2018, 20h
					côté Est, sur 25 m au Sud du n° 9	
					côté Est, de la rue des Aqueducs au n° 9	A partir du jeudi 13 septembre 2018, 16h, jusqu'au vendredi 14 septembre 2018, 19h
10978	Entreprise Société de Production 247 Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	la circulation des véhicules sera interrompue pendant les prises de vues	<b>Rue Salomon Reinach</b>	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	Le mercredi 19 septembre 2018, de 9h à 19h
				<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	entre la rue Père Chevrier et la rue Salomon Reinach	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Salomon Reinach</b>	au droit du n° 58	A partir du mardi 18 septembre 2018, 16h, jusqu'au mercredi 19 septembre 2018, 21h
				<b>Rue Renan</b>	côté Ouest, entre la rue Bancel et la rue de l'Université	
				<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	sur la partie comprise entre le n° 58 et le n° 70	
			<b>Rue Salomon Reinach</b>	sur la partie comprise entre le n° 50 bis et le n° 56		
	l'installation d'un dispositif cantine sera autorisée	<b>Place du Prado</b>	partie Ouest			
10979	Entreprise Société de Production 247 Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	la circulation des véhicules sera interrompue pendant les prises de vues	<b>Rue Salomon Reinach</b>	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	Le vendredi 21 septembre 2018, de 9h à 19h
				<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	entre la rue Père Chevrier et la rue Salomon Reinach	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Salomon Reinach</b>	sur la partie comprise entre le n° 50 bis et le n° 56	A partir du jeudi 20 septembre 2018, 16h, jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, 19h
					au droit du n° 58	
				<b>Rue Renan</b>	côté Ouest, entre la rue Bancel et la rue de l'Université	
			<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	sur la partie comprise entre le n° 58 et le n° 70		
	l'installation d'un dispositif cantine sera autorisée	<b>Place du Prado</b>	partie Ouest			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10980	Entreprise Société de Production 247 Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	la circulation des véhicules sera interrompue pendant les prises de vues	<b>Rue Salomon Reinach</b>	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	Les lundi 24 septembre 2018 et mardi 25 septembre 2018, de 9h à 19h
				<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	entre la rue Père Chevrier et la rue Salomon Reinach	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Renan</b>	côté Ouest, entre la rue Bancel et la rue de l'Université	A partir du dimanche 23 septembre 2018, 18h, jusqu'au mardi 25 septembre 2018, 20h
				<b>Rue Salomon Reinach</b>	sur la partie comprise entre le n° 50 bis et le n° 56	
					au droit du n° 58	
			l'installation d'un dispositif cantine sera autorisée	<b>Place du Prado</b>	partie Ouest	
10981	Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative au Monument d'Oran	la circulation des véhicules pourra être interrompue à la diligence des services de Police	<b>Boulevard de Balmont</b>	entre l'avenue de Champagne et l'avenue Andreï Sakharov	Le mardi 25 septembre 2018, de 16h à 18h
				<b>Place Bachaga Boualem</b>		
			la circulation des véhicules s'effectuera dans les deux sens	<b>Rue Doyen Georges Chapas</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de Balmont</b>	entre l'avenue de Champagne et l'avenue Andreï Sakharov	Le mardi 25 septembre 2018, de 12h à 18h
				<b>Place Bachaga Boualem</b>	des deux côtés ainsi que sur le parking situé au Nord/Ouest de la place	
				<b>Boulevard de Balmont</b>	sur la partie Nord du parking du marché (sauf pour les véhicules des officiels et invités)	
10982	Entreprise Boutique Vatel Gourmet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée de lancement de produit	l'installation d'un tapis sera autorisée	<b>Rue Bellecordière</b>	sur le trottoir le long de la boutique, au droit du n° 11	Le jeudi 27 septembre 2018, de 15h30 à 21h30
10983	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Charles Biennier</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 2	Le jeudi 20 septembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10984	Entreprise Sas Proxi Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	l'accès et le stationnement de 2 véhicules seront autorisés	<b>Cours Lafayette</b>	sur le parvis des halles Paul Bocuse, au droit du n° 102	Le mardi 25 septembre 2018, de 18h à 0h
10985	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Métallurgie</b>	sur 30 m, au droit du n° 25	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 25	
10986	Entreprise Ac Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de changement de vitre à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 124	Le lundi 24 septembre 2018, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10987	Association Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Biennale de la Danse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint-Antoine</b>	sur 20 mètres, au droit du n° 29	Les mardi 25 septembre 2018 et mercredi 26 septembre 2018, de 8h30 à 18h30 Le dimanche 23 septembre 2018, de 19h à 0h
10988	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Perrache</b>	entre le cours Suchet et le cours Bayard	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 7h à 11h
10989	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte l'opérateur de télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	au droit du n° 149	Le vendredi 28 septembre 2018, de 8h à 17h
10990	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Musée Guimet</b>	côté pair, entre la rue Montgolfier et la rue Duquesne	Le mercredi 26 septembre 2018, de 6h à 14h
10991	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Commandant Faurax</b>	sur 10 m de part et d'autre du n° 9-11	A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018
10992	Entreprise Quali Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Belfort</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au lundi 8 octobre 2018
10993	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Cabias</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
10994	Entreprise Polyrib Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms SFR	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Chartreux</b>	au droit de la façade du n° 44	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
10995	Entreprise Eurl Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en sécurité de façade	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Plat</b>	côté pair, sur 30 m au Sud de la Sala	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sala</b>	côté pair, sur 30 m au droit du n° 8	
				<b>Rue du Plat</b>	côté pair, sur 30 m au Sud de la Sala	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10996	Entreprise Guintoli / Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de quais bus provisoires dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de l'avancée du chantier	<b>Avenue Debourg</b>	entre la rue Marcel Mérieux et l'allée de Fontenay	A partir du vendredi 14 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du vendredi 14 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre la rue Marcel Mérieux et l'allée de Fontenay	
10997	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Delandine</b>	entre le n° 14 et n° 26	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marc Antoine Petit</b>	entre le n° 25 et n° 29	
				<b>Rue Delandine</b>	des deux côtés, entre le n° 14 et n° 26	
				<b>Rue Marc Antoine Petit</b>	des deux côtés, entre le n° 25 et n° 29	
10998	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Docteur Gailleton</b>	sur 3 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au lundi 1 octobre 2018
10999	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier en alternance dans le sens Sud/ Nord ou Nord/Sud	<b>Avenue du Vingt Cinquième Rts</b>	sur 30 m, au droit du n° 134	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11000	Entreprise Moneron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Bourse</b>	sur le trottoir au droit du n° 6	A partir du jeudi 13 septembre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 14 m au droit du n° 6	
11001	Entreprise 3 M	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Blanc</b>	sur 5 m au droit du n° 6	A partir du jeudi 13 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
11002	Entreprise Charrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée de la Grande Côte</b>	sur 10 m au droit du n° 110	A partir du jeudi 13 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 110	
11003	Entreprise Fusion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	<b>Rue du Port du Temple</b>	entre la place des Jacobins et le quai des Célestins	Le vendredi 14 septembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/ Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la place des Jacobins	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11004	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier d'une voie	<b>Avenue Lacassagne</b>	entre la rue Ferdinand Buisson et la rue Feuillat	A partir du samedi 15 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018
			la signalisation tricolore sera mise à l'orange clignotant		au carrefour avec la rue Professeur Florence	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		au carrefour avec le cours Docteur Long entre la rue Ferdinand Buisson et la rue Feuillat	
11005	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise Mercier au droit du véhicule de levage et des camions d'approvisionnement du chantier	<b>Allée d'Italie</b>	(sur la place)	Le lundi 17 septembre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules de l'entreprise Mercier sera autorisée sur la voie piétonne	<b>Place de l'Ecole</b>	(sur la place) l'accès à la place sera autorisé par la rue de Saint-Cloud	Le lundi 17 septembre 2018
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule de levage et un camion d'approvisionnement du chantier		(sur la place)	Le lundi 17 septembre 2018, de 7h à 17h
11006	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Jeanne Hachette</b>	sens Nord/Sud, entre l'avenue Félix Faure et la rue Jean Renoir	A partir du samedi 15 septembre 2018 jusqu'au lundi 24 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11007	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Félix Faure</b>	sur 20 m, à l'Ouest de la rue Maurice Flandin	A partir du samedi 15 septembre 2018 jusqu'au lundi 24 septembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Maurice Flandin</b>	sur 30 m, de part et d'autre de l'avenue Félix Faure des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de l'avenue Félix Faure	
				<b>Avenue Félix Faure</b>	côté Nord, sur 20 m à l'Ouest de la rue Maurice Flandin	
11008	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservés aux autobus	<b>Avenue Lacassagne</b>	entre la rue Ferdinand Buisson et la rue Roux Soignat	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11009	Entreprise Freeway Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation d'images aériennes par drone	la circulation des piétons sera interrompue pendant les phases de vol d'un drone à la verticale d'un périmètre balisé par le demandeur	Place des Terreaux		Les dimanche 16 septembre 2018 et lundi 17 septembre 2018, de 9h à 15h
				Place Saint-Jean		
			Rue de la Bombarde	dans le jardin archéologique situé à l'Ouest de la Cathédrale Saint-Jean		
			Place Saint-Jean			
			Rue de la Bombarde	dans le jardin archéologique situé à l'Ouest de la Cathédrale Saint-Jean		
			Place des Terreaux			
11010	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de la création d'un abris de buc C3	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Cours Lafayette	transports collectifs en site propre Nord, au droit de l'immeuble situé au n° 179	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 7h à 17h
11011	Association la Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	sur 20 m, au droit du n° 20	A partir du samedi 15 septembre 2018, 8h, jusqu'au lundi 17 septembre 2018, 0h
11012	Entreprise Géotec France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tramassac	sur le trottoir situé en face des n° 1 à 7	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 1 à 7	
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée		en face des façades des n° 1 à 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11013	Entreprise Bfe Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Gare	sur 12 m au droit du n° 15	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 17 octobre 2018
11014	Entreprise Géotec France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Joliot Curie	sur le parking des Compagnons de la chanson, au droit des n° 2 et 4	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée		sur l'intégralité des emplacements de stationnement à l'exception d'un emplacement PMR et de la place situés côté Sud du parking des Compagnons de la chanson, au droit des n° 2 et 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11015	Etablissement Le Beer O'clock	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	la mise en place d'un éléphant gonflable sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Octavio Mey</b>	sur l'aire de livraison située au droit du n° 4	A partir du jeudi 20 septembre 2018, 14h, jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, 1h
11016	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Soeur Bouvier</b>	entre la limite de la commune de Sainte-Foy Lès Lyon et l'accès au n° 27	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018
11017	Entreprise Lapiere	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Vitton</b>	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 67	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
11018	La Mjc Saint-Just	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de pétanque	des installations seront autorisées la circulation des piétons sera interdite	<b>Place de Trion</b>		Le jeudi 20 septembre 2018, de 17h à 22h
11019	Entreprise Egba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Waldeck Rousseau</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 32	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 17 octobre 2018
11020	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (assainissement)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard des Brotteaux</b>	entre la rue Juliette Récamier et la rue Fournet	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Fournet</b>	entre le boulevard des Brotteaux et la rue Waldeck Rousseau	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	sur 20 m, côté pair à l'Est du boulevard des Brotteaux	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
				<b>Boulevard des Brotteaux</b>	côté impair, entre la rue Juliette Récamier et la rue Fournet	
11021	Etablissement Barrio Club	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'anniversaire de l'établissement	des installations seront autorisées	<b>Place Jules Ferry</b>	au droit du n° 13	A partir du jeudi 20 septembre 2018, 7h, jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, 12h
11022	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Créqui</b>	entre la rue Tronchet et la rue Crillon	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Tronchet et la rue Crillon	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11023	Entreprise L'agence Pietrapolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une exposition photographique	des installations seront autorisées	<b>Quai Général Sarraill</b>	sur 3 emplacements en épi, au droit du n° 11	A partir du jeudi 20 septembre 2018, 14h, jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, 2h
				<b>Rue Bugeaud</b>	sur 15 m, au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Général Sarraill</b>	sur 3 emplacements en épi, au droit du n° 11	A partir du jeudi 20 septembre 2018, 10h, jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, 2h
11024	Entreprise Géotec France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Abbé Larue</b>	sur 25 m, côté Sud du parking situé entre les points lumineux d'éclairage public n° 15009 et n° 15014	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11025	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Confluence	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Nivière Chol</b>	côté Nord, entre le quai Perrache et la rue Vuillemer	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au lundi 17 décembre 2018
11026	Entreprise Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	<b>Rue Masséna</b>	au carrefour avec la rue Robert	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et le cours Lafayette	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Robert et le cours Lafayette	
11027	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue Henri Chevalier</b>	au droit du n° 17	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11028	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Bonnel</b>	entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 23h à 5h
				<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	au droit du n° 44	
				<b>Rue Maurice Flandin</b>	au droit du n° 56	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11029	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	<b>Rue Marietton</b>		A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 19 septembre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le cheminement piétons sera géré par du personnel de l'entreprise			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11030	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un engin de levage de matériaux	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise EGM au droit du véhicule de levage	<b>Avenue Félix Faure</b>	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 18	Le mardi 18 septembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables		entre les n° 20 et n° 16	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 entre les vélos /véhicules		pour les vélos dans le sens Ouest/Est et les véhicules dans le sens Est/Ouest, entre les n° 20 et n° 16	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre les n° 20 et n° 16	Le mardi 18 septembre 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre les n° 20 et n° 16	
11031	Entreprise Eric Toiture Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	<b>Rue Ravier</b>	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 4	A partir du mardi 18 septembre 2018 jusqu'au mercredi 19 septembre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m, de part et d'autre du n° 4	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11032	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement de trappe dans une chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Perrache</b>	sens Nord/Sud, voie d'accès à l'autoroute, entre le cours Charlemagne et l'autoroute A7	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 9h à 16h
11033	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la signalisation tricolore sera mise à l'orange clignotant	<b>Quai Tilsitt</b>	au carrefour avec la rue Antoine de Saint-Exupéry	A partir du mercredi 12 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11034	Association Les Subsistances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation aux Subsistances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint-Vincent</b>	du n° 8 jusqu'à la rue de la Muette	A partir du jeudi 20 septembre 2018, 8h, jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, 3h
11035	Entreprises Perrier - Beylat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place provisoire d'une zone piétonne pour le compte de la Serl	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Girondins</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Simone de Beauvoir et l'avenue Jean Jaurès	A partir du jeudi 13 septembre 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
				<b>Rue Michel Félizat</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Girondins et la rue Crépet	
				<b>Rue Simone de Beauvoir</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Clément Marot et la rue des Girondins	
11036	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Général André</b>	entre le n° 5 et n° 12	A partir du samedi 15 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
				<b>Rue Saint-Maurice</b>	entre la rue St Mathieu et l'avenue Berthelot	
				<b>Rue Général Gouraud</b>		
				<b>Rue Louis Chapuy</b>		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Général André</b>	entre le n° 5 et n° 12	
				<b>Rue Général Gouraud</b>		
				<b>Rue Louis Chapuy</b>		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Saint-Maurice</b>	entre la rue St Mathieu et l'avenue Berthelot	
				<b>Rue Louis Chapuy</b>	entre la rue St Mathieu et l'avenue Berthelot	
				<b>Rue Général Gouraud</b>	des deux côtés de la chaussée	
11037	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès et la sortie du chantier	l'accès des entrées et sorties du chantier sera géré par un homme trafic	<b>Avenue Tony Garnier</b>	à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mardi 18 septembre 2019
				<b>Rue Jean Bouin</b>	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
			les véhicules sortant du chantier seront obligés de tourner à droite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	(sortie du chantier) sur la rue Jean Bouin	
11038	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la signalisation tricolore sera remise en fonctionnement	<b>Quai Tilsitt</b>	au carrefour avec la rue Antoine de Saint-Exupéry	Le jeudi 13 septembre 2018
11039	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille sur trottoir	<b>Rue Challemel Lacour</b>	trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 159	A partir du jeudi 13 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11040	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue Gabriel Chevallier</b>	au droit du n° 17	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11041	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Rue du Doyenné</b>	au droit du n°8	A partir du vendredi 14 septembre 2018 jusqu'au mardi 25 septembre 2018
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit du n° 8	
11042	Entreprise Ac Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Jean Marcuit</b>	trottoir Nord, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	Le mardi 18 septembre 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Joannès Carret	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
11043	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Verriers</b>	sur 10 m au droit du n° 5	Les mercredi 19 septembre 2018 et jeudi 20 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit du n° 5	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11044	Entreprise la Société de Production Bizibi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	<b>Place de la Bourse</b>	entre la place des Cordeliers et la rue Neuve	Le lundi 17 septembre 2018, de 16h à 22h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite pour permettre le stationnement des véhicules techniques de la société de production	<b>Rue Antoine Sallès</b>	voie Ouest, entre la rue Gentil et la place des Cordeliers	A partir du lundi 17 septembre 2018, 9h, jusqu'au mardi 18 septembre 2018, 10h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules techniques de la société de production seront autorisés	<b>Place de la Bourse</b>	sur la voie réservée aux opérations de manutentions	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gentil</b>	entre la rue de la Bourse et la rue de la République	
				<b>Rue de la Bourse</b>	entre la place des Cordeliers et la rue Neuve	
l'installation du dispositif cantine de la société de production sera autorisée	<b>Place Louis Pradel</b>	sur l'esplanade côté Sud				
11045	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	<b>Rue Gorge de Loup</b>	au débouché sur la rue de la Grange	Les mercredi 19 septembre 2018 et jeudi 20 septembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Grange</b>	sur 10 m au droit des n° 38 et n° 48	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Louis Loucheur</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue de la Grange	Les mercredi 19 septembre 2018 et jeudi 20 septembre 2018
				<b>Rue Gorge de Loup</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Loucheur</b>	sur 10 m au droit des n° 38 et n° 48	
	<b>Rue de la Grange</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit des n° 38 et n° 48				
11046	Entreprise Ert Technologie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Brest</b>	entre le n° 39 et le n° 41	
11047	Entreprise Fraisse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Challemel Lacour</b>	trottoir Sud, sur 50 m au droit du n° 130	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mardi 17 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 50 m au droit du n° 130	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11048	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	entre la rue Bonnard et la rue Amiral Courbet	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au lundi 24 septembre 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation pourra être interrompue pour une période n'excédant pas 2 h en fonction des besoins du chantier			A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au lundi 24 septembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			des deux côtés, entre la rue Bonnard et la rue Amiral Courbet
11049	Entreprise Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de déchargement de rochers	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pasteur</b>	côté impair entre le n° 73 et 77	Le mardi 18 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11050	Entreprise Signal Industrie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Paul Montrochet</b>	sur 20 m au droit de la façade située au n° 3	Le mardi 18 septembre 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
11051	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Genton</b>	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Berthe Morisot	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
11052	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite à l'avancement du chantier	<b>Rue de la Villette</b>	trottoir Ouest, sur 100 m au droit du n° 20	A partir du mardi 18 septembre 2018 jusqu'au jeudi 20 septembre 2018, de 5h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
					sens Nord/Sud, dans la contre-allée réservée aux taxis	
					côté pair, sur 100 m au droit du n° 20	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11054	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	sens Sud/Nord, entre la rue Challemel Lacour et la rue du Vercors	A partir du vendredi 21 septembre 2018 jusqu'au mardi 25 septembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue Challemel Lacour et la rue du Vercors	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Vercors et la rue Challemel Lacour	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11055	Entreprise La Société de Production Bizibi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	<b>Place Louis Pradel</b>		A partir du mardi 18 septembre 2018, 20h, jusqu'au mercredi 19 septembre 2018, 0h
				<b>Passage Menestrier</b>		
				<b>Passerelle du Collège</b>		
				<b>Rue du Bât d'Argent</b>	entre la rue de la République et la rue de la Bourse	
				<b>Quai Général Sarrail</b>	sur la promenade entre la passerelle du Collège et la rue Vauban	
			<b>Rue Vauban</b>	entre la rue Pierre Corneille et le quai Général Sarrail		
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules techniques de la société de production seront autorisés	<b>Quai Général Sarrail</b>	sur la promenade	A partir du mardi 18 septembre 2018, 15h, jusqu'au mercredi 19 septembre 2018, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	des 2 côtés, entre la rue Pierre Corneille et la rue Molière	
				<b>Rue Garibaldi</b>	contre-allée Est, des 2 côtés, entre la rue Crillon et la rue Sully	A partir du lundi 17 septembre 2018, 20h, jusqu'au mercredi 19 septembre 2018, 10h
				<b>Rue Sully</b>	des 2 côtés, entre la rue Tête d'Or et la rue Paul Michel Perret	
<b>Rue Tête d'Or</b>	des 2 côtés, entre la rue Crillon et la rue Sully					
<b>Rue de la Bourse</b>	côté pair, entre la rue Gentil et la rue Pierre Corneille	A partir du mardi 18 septembre 2018, 15h, jusqu'au mercredi 19 septembre 2018, 1h				
11056	Entreprise Harrault Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage de dalle béton	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Boissac</b>	entre la rue Sala et la place Bellecour	Le vendredi 21 septembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire		au débouché sur la place Bellecour	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11057	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage et montage d'une grue à tour	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	Les jeudi 20 septembre 2018 et vendredi 21 septembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Jaboulay</b>	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Béchevelin	
					sur le parking situé entre les rues Sébastien Gryphe - Jaboulay et Béchevelin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	Les jeudi 20 septembre 2018 et vendredi 21 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jaboulay</b>	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Béchevelin	
					<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	
			<b>Rue Jaboulay</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Béchevelin		
11058	Entreprise Mekapharm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Docks</b>	côté impair, sur 13 m au droit du n° 83	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
11059	Entreprise Geotec France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place de Trion</b>	sur le parking situé à «l'Ouest» du n° 13, l'accès des véhicules de sécurité sera maintenu en permanence au «terrain de sport Trion»	A partir du vendredi 28 septembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée		côté «Ouest» du parking situé à «l'Ouest» du n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur l'intégralité des stationnements côté «Ouest» du parking situé à l'Ouest du n° 13	
11060	Entreprise Cubik Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Paul Santy</b>	côté pair, sur 6 m au droit du n° 136	A partir du samedi 22 septembre 2018 jusqu'au dimanche 23 septembre 2018
11061	Entreprise Comptoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Auvergne</b>	côté pair, sur 30 m au Nord de la rue Jarente	A partir du jeudi 13 septembre 2018 jusqu'au lundi 8 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11062	Entreprise Biogénie Europe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès de chantier de construction	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Félix Brun</b>	côté pair, sur 30 m face au n° 7	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mardi 24 septembre 2019
11063	Entreprise La Société de Production Bizibi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	l'installation du dispositif cantine de la société de production sera autorisée	<b>Quai Charles de Gaulle</b>	sur l'espace piétons situé à l'Est de l'esplanade au droit du n° 50	A partir du mardi 18 septembre 2018, 23h, jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, 20h
11064	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement d'une chambre télécom Orange sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue Tony Garnier</b>	sens Nord/Sud, sur 40 m au Nord de l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 23h à 6h
11065	Club Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la manifestation sportive Lyon Kayak	l'accès et le stationnement de camions seront autorisés	<b>Cours Charlemagne</b>	sur le trottoir, côté Ouest, entre le quai Antoine Riboud et le quai François Barthélémy Arlès Dufour	A partir du samedi 22 septembre 2018, 18h, jusqu'au dimanche 23 septembre 2018, 18h
			l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés pendant les opérations de manutention	<b>Quai François Barthélémy Arlès Dufour</b>		A partir du vendredi 21 septembre 2018, 8h, jusqu'au mardi 25 septembre 2018, 0h
				<b>Quai Antoine Riboud</b>		
				<b>Rue Casimir Périer</b>		
				<b>Allée André Mure</b>		
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Charlemagne</b>	côté pair, entre la rue Casimir Périer et le quai Antoine Riboud à l'exception des emplacements réservés aux véhicules Bluely	A partir du samedi 22 septembre 2018, 18h, jusqu'au dimanche 23 septembre 2018, 18h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11066	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Gerland</b>	contre-allée Est, sur 30 m au Nord de l'entrée du parc des jardins des entreprises	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mardi 25 septembre 2018
					au débouché de la contre-allée Est et de l'entrée du parc des jardins des entreprises	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		contre-allée Est, sur 30 m au Nord de l'entrée du parc des jardins des entreprises	
					au débouché de la contre-allée Est et de l'entrée du parc des jardins des entreprises	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de l'entrée du parc des jardins des entreprises	
11067	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Garibaldi</b>	sens Nord/Sud, entre le n° 346 et la rue du Repos	Les lundi 24 septembre 2018 et mardi 25 septembre 2018
					chaussée Ouest, sens Nord/Sud, dans le rond point situé entre la rue du Repos et la rue Sauveur	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre le n° 346 et la rue du Repos	Les lundi 24 septembre 2018 et mardi 25 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Repos</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 37	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			<b>Rue Garibaldi</b>	côté pair, entre le n° 346 et la rue du Repos		
11068	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Avenue Général Frère</b>	sur 40 m à l'Ouest du boulevard Edmond Michelet	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au jeudi 18 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11069	Entreprise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Palais Grillet</b>	entre la rue Thomassin et la rue Tupin	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 7h à 16h30
				<b>Rue Thomassin</b>	entre la rue des Quatre Chapeaux et la rue Palais Grillet	
				<b>Rue des Quatre Chapeaux</b>	entre la rue Tupin et la rue Thomassin	
				<b>Rue Tupin</b>	sur 15 m, au droit de la rue des Quatre Chapeaux	
11070	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Clément Marot</b>	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Félix Brun	A partir du lundi 24 septembre 2018, 21h, jusqu'au mardi 25 septembre 2018, 6h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11071	Entreprise Carard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec un camion nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté pair, sur 40 m au droit du n° 198	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
				<b>Rue Clément Marot</b>	côté Nord, sur 40 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement d'un véhicule nacelle du demandeur sera autorisé sur le trottoir	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	trottoir Ouest, sur 40 m au droit du n° 198	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018, de 6h30 à 18h30
				<b>Rue Clément Marot</b>	trottoir Nord, sur 40 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	
11072	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Métallurgie</b>	sur 30 m, au droit du n° 25	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, des deux côtés au droit du n° 25	
11073	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Passage Panama</b>	trottoir Nord	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite sauf le week-end		entre le cours Charlemagne et la rue Hrant Dink	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11074	Entreprise Mss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Quai du Commerce</b>	entre la rue A. Laborde et la rue du Four à Chaux	Le mardi 25 septembre 2018, de 9h à 16h
			la piste cyclable sera interrompue		sens Nord/Sud, entre la rue A. Laborde et la rue du Four à Chaux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue A. Laborde et la rue du Four à Chaux	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11075	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Girondins</b>	entre le n° 40 et n° 42	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 40 et n° 42	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au mercredi 10 octobre 2018
11076	Entreprise Pro Services Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un nettoyage de façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	trottoir Est, entre la rue Clément Marot et la rue Chateaubriand	Le mercredi 26 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, entre la rue Chateaubriand et la rue Clément Marot	
			le stationnement sera autorisé sur le trottoir Est pour le véhicule nacelle de l'entreprise Pro Services		trottoir Est, entre la rue Clément Marot et la rue Chateaubriand	
11077	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 54	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au samedi 13 octobre 2018
11078	Entreprise Ert Technologie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue de Gerland</b>	sur le carrefour avec les rues Simon Fryd et Challemel Lacour	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 21h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11079	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 46	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 17 octobre 2018
11080	Entreprise E3cv Ingenierie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacques Louis Hénon</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 19 septembre 2018, de 7h à 19h
11081	Entreprise Vita Curage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint-Mathieu</b>	sur 25 m au droit du n° 25	Le mercredi 26 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 25	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11082	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par le personnel de l'entreprise Loxam Lev	<b>Avenue Paul Santy</b>	trottoir Sud, au droit du n° 180	Le jeudi 27 septembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Puisard</b>	trottoir Est, entre le n° 4 et l'avenue Paul Santy	
			la nacelle de l'entreprise Loxam Lev sera autorisée à stationner	<b>Avenue Paul Santy</b>	trottoir Sud, au droit du n° 180	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue du Puisard</b>	entre le n° 4 et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Paul Santy</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 180	
				<b>Rue du Puisard</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 4 et l'avenue Paul Santy	
11083	Entreprise Geotec France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Joliot Curie</b>	sur le parking « des Compagnons de la Chanson » au droit des n° 2 et 4	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée		sur l'intégralité des emplacements de stationnement à l'exception de l'emplacement PMR et de la place Citiz LPA situés au droit de la rue des Aqueducs, côté « Sud » du parking « Des Compagnon de la Chanson » au droit des n° 2 et 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11084	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Mortier</b>	sur 20 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11085	Entreprise Foselev R.A	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Malesherbes</b>	trottoir Impair (Est) entre le n° 45 et le n° 39	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 19 septembre 2018, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de l'emprise de chantier entre la rue Tronchet et la rue Sully	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Tronchet et la rue Sully	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 41 et 45	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 19 septembre 2018
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue Tronchet	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 19 septembre 2018, de 8h à 18h
11086	Entreprise E A B	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Isidore</b>	entre le n° 46 et n° 48	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mardi 24 septembre 2019
11087	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Roux Soignat</b>	côté pair, sur 50 m au droit du n° 2	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m minimum devra être maintenu sur les emplacements de stationnements			
11088	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Seguin</b>	entre le n° 25 et le n° 29	Le mardi 25 septembre 2018, de 13h à 17h
11089	Entreprise Lapierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Justin Godart</b>	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mardi 16 octobre 2018
11090	Entreprise Sondalp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un bac de décantation	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Vendôme</b>	côté impair (Est) entre le n° 45 et la rue Duquesne	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11091	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duviard</b>	sur 10 m, au droit du n° 18	Le mardi 18 septembre 2018, de 13h à 18h
11092	Entreprise Kom9 Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Cabias</b>	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	Le jeudi 20 septembre 2018, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11093	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>	entre la rue d'Auvergne et la rue Adélaïde Perrin	Le mardi 25 septembre 2018, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Gerbe</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 1	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018, de 8h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»obligatoire	<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>	au débouché sur la rue d'Auvergne	Le mardi 25 septembre 2018, de 9h à 12h
11094	Entreprise Sasu Greco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai de la Pêcherie</b>	au droit du n° 3	Le mercredi 19 septembre 2018, de 11h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la place PMR située au droit du n° 3	
11095	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Germain</b>	entre la rue Sainte-Geneviève et la rue Bellecombe	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sainte-Geneviève et la rue Bellecombe	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018
			les véhicules circulant dans le sens Ouest / Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue Sainte-Geneviève	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 8h à 17h
11096	Madame Blasco Gaëlle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place du Griffon</b>	chaussée «Sud»	Le jeudi 20 septembre 2018, de 7h à 19h
				<b>Rue Terraille</b>		
			la pose de la benne du demandeur sera autorisée	<b>Rue Saint-Claude</b>		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11097	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Joseph Gillet</b>	sur 20 m de part et d'autre du n° 46-47	Le lundi 17 septembre 2018, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur 40 m au droit de l'immeuble situé au n° 46-47	Le lundi 17 septembre 2018
11098	Association Crépi Lyon Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de pétanque	un tournoi de pétanque sera autorisé	<b>Place des Docks</b>	(Lyon 2e)	Le vendredi 21 septembre 2018, de 14h à 18h	
11099	La Mjc Laënnec Mermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle Accordanse, la Fête	des animations seront autorisées	<b>Rue de Narvick</b>	entre la rue Jules Froment et la rue Louis Hugouneq	Le samedi 22 septembre 2018, de 14h à 19h	
				<b>Place André Latarget</b>			
				<b>Place Jean Mermoz</b>			
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Narvick</b>			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Hugouneq</b>			sur le parking situé face au n° 3 sur 15 m au Sud du terrain de sport
				<b>Place André Latarget</b>			
<b>Place Jean Mermoz</b>							
	<b>Rue de Narvick</b>	ainsi que la contre-allée entre la rue Jules Froment et la rue Louis Hugouneq	Le samedi 22 septembre 2018, de 14h à 20h				
11100	Association La Biennale de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle au Musée Guimet	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Morellet</b>		Les mercredi 19 septembre 2018 et mercredi 3 octobre 2018, de 8h à 20h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Lieutenant Colonel Prévost</b>	côté impair, du n° 53 à la rue Garibaldi	Les mercredi 19 septembre 2018 et mardi 2 octobre 2018, de 8h à 20h	
				<b>Rue Boileau</b>	côté impair, du n° 3 à la rue Barrême	A partir du lundi 17 septembre 2018, 7h, jusqu'au jeudi 4 octobre 2018, 7h	
				<b>Rue du Lieutenant Colonel Prévost</b>	côté impair, du n° 53 à la rue Morellet		
11101	Entreprise Lenoir Metallerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Créqui</b>	côté Ouest, sur 15 m au Nord de la rue Servient	Le mercredi 26 septembre 2018, de 7h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
11102	Association L'Aprem Cool	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement culturel L'Aprem de la Street	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Burdeau</b>	entre la rue Pouteau et la montée de la Grande Côte	Le samedi 22 septembre 2018, de 11h à 21h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés, entre la rue Pouteau et la montée de la Grande Côte	Le samedi 22 septembre 2018, de 10h à 21h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11103	Entreprise La Scop Sarl de l'autre côté de la rue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du douzième anniversaire de l'établissement	des installations seront autorisées	<b>Cours de la Liberté</b>	sur le trottoir, au droit des n° 73 et 75	Le samedi 22 septembre 2018, de 13h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 2 emplacements, au droit du n° 73	Le samedi 22 septembre 2018, de 8h à 22h
				<b>Rue Aimé Collomb</b>	côté Nord, sur 15 m, à l'Ouest du cours de la Liberté	
11104	Association Auberge Participative	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement du composteur collectif de quartier	des installations seront autorisées	<b>Quai Arloing</b>	sur le bas-port, en face du n° 32 sur la promenade, en face du n° 32	Le samedi 22 septembre 2018, de 12h à 22h
11105	Association Prévention routière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la présentation des nouveaux véhicules électriques individuels	des installations seront autorisées	<b>Place Charles de Gaulle</b>		Le samedi 22 septembre 2018, de 7h à 22h
11106	Mairie du 4ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération faites de la propreté	des installations seront autorisées	<b>Place Commandant Arnaud</b>	contre-allée Nord, sur les emplacements en épi	Le samedi 22 septembre 2018, de 8h à 13h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le samedi 22 septembre 2018, de 8h à 14h
11107	Entreprise Baticoop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Saint-Gervais</b>	trottoir Est, entre le n° 19 et la rue St Nestor	A partir du jeudi 13 septembre 2018 jusqu'au mardi 3 septembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 24 et la rue St Nestor	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 19 et la rue St Nestor	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 24 et la rue St Nestor	
11108	Entreprise Immopartner	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue René Leynaud</b>	entre la rue Coysevox et la montée Saint-Sébastien	Le lundi 24 septembre 2018, de 8h30 à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m sur la chaussée située au droit du n° 43	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de livraison située en face du n° 43	
11109	Entreprise Serfirm Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Chemin de Choulans</b>	sur 50 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située au n° 106	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au samedi 29 septembre 2018, de 21h à 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11110	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée du Gourguillon</b>	sur 10 m au droit du n° 37, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		l'accès des véhicules de sécurité pourra être rétabli en permanence	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n° 37	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au jeudi 27 septembre 2018
11111	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt provisoire pour les cars scolaires	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Feuillat</b>	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018
				<b>Avenue Lacassagne</b>	côté pair, sur 20 m de part et d'autre de la rue Feuillat	
11112	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Tables Claudiennes</b>	sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 25	Le lundi 24 septembre 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du n° 25, zone de desserte comprise	
11113	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Feuillat</b>	sens Nord/Sud, entre la rue Jeanne d'Arc et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 9h à 16h
11114	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Vitton</b>	voie Sud, sur 20 m de part et d'autre de la rue Béranger	Le lundi 24 septembre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11115	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Saint-Isidore</b>	entre la rue Jeanne d'Arc et la rue Jean Cardona	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au samedi 29 septembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	côté pair, entre la rue St Isidore et le n° 61	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018
	<b>Rue Saint-Isidore</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 33				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11116	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Commandant Charcot</b>	sur 20 m au droit du n° 6	Le mercredi 26 septembre 2018, de 11h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Première Division Française Libre</b>	au droit du n° 1	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	au droit des n° 11 et 13	Le mardi 25 septembre 2018, de 7h à 17h
11117	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Crimée</b>	au droit du n° 29	A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 7h à 17h
11118	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Cours Suchet</b>	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 60	Le lundi 24 septembre 2018, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit du n° 60	
11119	Entreprise Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 60T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Boulevard des Canuts</b>	sur le trottoir situé au droit du magasin «Mono-prix»	Le mardi 25 septembre 2018, de 0h à 4h30
			la circulation des véhicules sera interdite		dans les deux sens de circulation entre la rue de Cuire et la rue Valentin Couturier	
11120	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et l'entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création d'un plan de déviation dans le cadre d'une fermeture de rue à la circulation	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	<b>Rue Pauline Marie Jaricot</b>	entre la rue Roger Radisson et la rue Henri le Chatelier	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		par 3 tronçons successifs entre la rue Roger Radisson et la rue Henri le Chatelier	
			la circulation générale sera autorisée sur la voie réservée aux cycles		entre la rue Roger Radisson et la rue Henri le Chatelier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11121	Entreprise CarrionTp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de la signalisation lumineuse tricolore	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Joliot Curie</b>	dans le carrefour à la rue Maurice Jacob	Le mercredi 26 septembre 2018, de 9h à 16h
			la signalisation lumineuse tricolore sera mise au clignotant orange			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11122	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations de gaz	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Palais d'Eté</b>	entre la rue du Docteur Bonhomme et la rue Feuillat	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Est/ Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
11123	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Turbil</b>	sur 5 m, au droit du n° 40	A partir du mardi 18 septembre 2018 jusqu'au jeudi 18 octobre 2018
11124	Entreprise J F T	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Baraban</b>	sur 15 m, au droit du n° 141	Le mercredi 19 septembre 2018
11125	Entreprise Ac Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de changement de vitre à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 101 (au droit du bâtiment Orange)	Le mercredi 19 septembre 2018, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
11126	Manuel Audrey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Bourdan</b>	côté impair, sur 20 m entre le n° 7 et le n° 11	Les vendredi 21 septembre 2018 et samedi 22 septembre 2018, de 7h à 19h
11127	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Lacassagne</b>	entre la rue Feuillat et la rue du Dauphiné	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11128	Entreprise Vaganay Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Marcel Gabriel Rivière</b>	entre la rue Childebert et la place de l'Hôpital	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché de la rue Childebert	
11129	Entreprise Ginger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole	la circulation des piétons sera interdite alternativement	<b>Pont Kitchener Marchand</b>	trottoir Nord et trottoir Sud	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au mardi 9 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11130	Entreprise Dal- kia - Elm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons	<b>Avenue Debourg</b>	côté impair, entre le n° 17 et n° 19 trottoir Nord, au droit du n° 19	A partir du vendredi 14 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
11131	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un itinéraire 2 roues pour le compte de la Métropole	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Quai Claude Bernard</b>	côté Ouest, entre le pont de la Guillotière et le pont de l'Université	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 31 octobre 2018
11132	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Marcel Gabriel Rivière</b>	trottoir impair, sur 40 m en face du n° 6	Le vendredi 21 septembre 2018, de 8h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Childebert et la place de l'Hôpital	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 30 m au droit du n° 6	Le vendredi 21 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Childebert	Le vendredi 21 septembre 2018, de 8h à 16h
11133	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Square Janmot</b>	voie Sud, entre la rue Guynemer et le quai Tilsitt	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		voie Sud, côté Nord entre la rue Guynemer et le quai Tilsitt	
11134	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Boulevard des Belges</b>	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du vendredi 14 septembre 2018 jusqu'au lundi 8 octobre 2018
11135	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	sur 20 m, au droit du n° 62	Le lundi 24 septembre 2018
11136	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant les normes de sécurité devront être respectées par rapport à la ligne aérienne TCL	<b>Quai Arloing</b>	sur 20 m au droit du n° 33	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
11137	Entreprise Géotec France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Abbé Larue</b>	sur 25 m, côté Sud du parking situé entre les points lumineux d'éclairage public n° 15009 et n° 15014	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11138	Entreprise Eco Systèmes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place des Jacobins</b>	sur 10m, au droit du n° 8	Le samedi 22 septembre 2018, de 8h à 14h
				<b>Place Commandant Arnaud</b>	contre-allée Nord, sur 2 emplacements en épi	
				<b>Place Jean Macé</b>	sur 10 m, en face du n° 6	
			un barnum 3x3 sera autorisé	<b>Place des Jacobins</b>		Le samedi 22 septembre 2018, de 8h30 à 14h
				<b>Place Commandant Arnaud</b>		
				<b>Place Jean Macé</b>		
11139	Entreprise Géotec France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de travaux pour le Sytral	les dispositions notifiées dans l'arrêté n° 2018 C 11014 sont annulées (publié dans ce BMO à la page 2918)	<b>Place Abbé Larue</b>		A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
				<b>Rue Joliot Curie</b>		A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
11140	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place des Pavillons</b>	côté Sud, chaussée Nord, sur 20 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	Les lundi 17 septembre 2018 et mardi 18 septembre 2018
11141	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue des Chevaucheurs</b>	sur 10 m, au droit du n° 54, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018
11142	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 10 m au droit du n° 125	Le lundi 17 septembre 2018, de 7h à 12h
11143	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un itinéraire de convois exceptionnels pour le compte de EDF - Sytral	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	côté pair, entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Francis de Pressensé	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au jeudi 20 septembre 2018, de 20h à 5h
11144	Entreprise Zinguerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un monte matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pouteau</b>	sur 10 m en face du n°24	Le mercredi 19 septembre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m en face du n°30	Le mercredi 19 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11145	Entreprise Axima	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Boulevard de Bal-mont</b>	entre le n° 3 et n° 12	Le mercredi 19 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 3 et n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les normes de sécurité devront être respectées par rapport aux lignes aériennes TCL			
11146	Entreprise Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge de façade en urgence	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Cuvier</b>	sur 15 m, entre la rue Garibaldi et le n° 111	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	sur 15 m au droit de la façade située au n° 81	
				<b>Rue Cuvier</b>	sur 15 m, entre la rue Garibaldi et le n° 111	
11147	Ville de Lyon - Direction du Commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 2ème édition du Marché Ephémère dans l'Atrium de l'Hôtel de Ville	l'accès et le stationnement de deux véhicules réfrigérés seront autorisés	<b>Place des Terreaux</b>	partie Nord / Est, le long du bâtiment de l'Hôtel de Ville	Le mardi 18 septembre 2018, de 13h à 20h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Joseph Serlin</b>	côté Nord, entre la rue de la République et la place des Terreaux	
11149	Entreprise Bergier Cie Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claude Veyron</b>	côté pair, sur 6 m au droit du n° 24/26	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018
11150	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cottin</b>	côté impair, sur 100 m au droit du n° 19	Le jeudi 20 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11151	Auditorium de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de concerts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	entre les n° 82 et 84	A partir du lundi 24 septembre 2018, 7h, jusqu'au dimanche 30 septembre 2018, 0h
						A partir du lundi 19 novembre 2018, 7h, jusqu'au dimanche 25 novembre 2018, 0h
						A partir du lundi 31 décembre 2018, 7h, jusqu'au dimanche 6 janvier 2019, 0h
						A partir du lundi 22 octobre 2018, 7h, jusqu'au dimanche 28 octobre 2018, 0h
						A partir du lundi 17 décembre 2018, 7h, jusqu'au dimanche 23 décembre 2018, 0h
						A partir du lundi 3 décembre 2018, 7h, jusqu'au dimanche 9 décembre 2018, 0h
						A partir du lundi 5 novembre 2018, 7h, jusqu'au dimanche 11 novembre 2018, 0h
						A partir du lundi 8 octobre 2018, 7h, jusqu'au dimanche 14 octobre 2018, 0h
11152	Entreprise Maillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande rue de la Guillotière</b>	sur le parking situé angle Sud/Est avec la rue Garibaldi	Le vendredi 21 septembre 2018
11153	Mme Callede Stéphanie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 124	Le samedi 22 septembre 2018, de 7h à 19h
11154	Entreprise Tso Catenaires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de poteaux lac provisoires	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	A partir du mercredi 19 septembre 2018, 23h30, jusqu'au jeudi 20 septembre 2018, 6h
				<b>Boulevard Eugène Deruelle</b>	entre le boulevard Vivier Merle et la rue Ney	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11155	Entreprises PerrierTp - Etf - Eurovia - Jean Lefèbvre - De Filippis - Maia Sonnier - Maia Rail - Coiro - Sols Confluence - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Simon Fryd</b>	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
				<b>Rue Georges Gouy</b>	entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Simon Fryd</b>	chaussée Nord, un double sens sera organisé et balisé sur la chaussée Sud, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Georges Gouy</b>	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	
11156	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	<b>Avenue Lacassagne</b>	sens Ouest/Est, entre le n° 18 et le 20	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 18 et le 20	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018
11157	Entreprise Sarl D CT	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jules Massenet</b>		A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018
11158	Entreprise Delta Service Location	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Vercors</b>	côté Ouest, sur 6 m au Nord de l'impasse du Vercors	A partir du jeudi 27 septembre 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
11159	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Dugesclin</b>	sur 30 m, au droit du n° 268	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 268	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018
11160	Entreprise Dcr Solutions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Mortier</b>	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 7	A partir du mercredi 19 septembre 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Montebello et la rue Aimé Collomb	jusqu'au jeudi 20 septembre 2018,
			la circulation des véhicules sera interdite			de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11161	Entreprise Bajat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité et la giration d'engins de chantier	la circulation des piétons sera gérée par un homme trafic pendant les phases de démolition ainsi que pendant les entrées et sorties de véhicules	<b>Rue Sainte-Anne de Baraban</b>	trottoir impair, sur 25 m au droit du n° 61	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 25 m au droit du n° 61	
					côté pair, sur 10 m en face du n° 61	
11162	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Clos Savaron</b>	sur 15 m de part et d'autre du n° 9	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au mardi 2 octobre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m de part et d'autre du n° 5	
					sur 15 m de part et d'autre du n° 9	
11163	La Société de Production 247 Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Platière</b>	entre le quai de la Pêcherie et la rue Lanterne	Le jeudi 27 septembre 2018, de 9h à 18h
						Le mercredi 26 septembre 2018, de 10h à 19h
			la circulation des véhicules sera interrompue lors des prises de vues			Le jeudi 27 septembre 2018, de 9h à 16h30
						Le mercredi 26 septembre 2018, de 10h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai de la Pêcherie</b>	au droit de la partie comprise entre le n° 2 et le n° 20 à l'exception de l'emplacement réservé par l'arrêté municipal 2018 C 10223 (publié au BMO 6280 du 3 septembre 2018 à la page 2740)	A partir du mardi 25 septembre 2018, 16h, jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, 6h
		au droit du n° 1				
11164	Entreprise Bouanich Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Commarmot</b>	sur la chaussée, pour des travaux au 2 rue Commarmot	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au samedi 20 octobre 2018
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
11165	La Société de Production 247 Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	la circulation des véhicules sera interrompue pendant les prises de vues	<b>Rue Professeur Kleinclausz</b>	au droit et en face de la partie comprise entre le n° 8 et le n° 14	Le vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du jeudi 27 septembre 2018, 18h, jusqu'au vendredi 28 septembre 2018, 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11166	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Croix-Paquet</b>	sur 10 m au droit du n° 1	Le vendredi 21 septembre 2018, de 9h à 16h
11167	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Flesselles</b>	sur 10 m au droit du n° 20	Le vendredi 21 septembre 2018, de 8h à 17h
11168	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Lafayette</b>	côté pair, sur 50 m au droit du n° 100	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
11169	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles pour le compte de Orange	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue des Cuirassiers</b>	entre la rue Paul Bert et la rue Docteur Bouchut	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 23h à 5h
				<b>Rue Docteur Bouchut</b>	entre la rue des Cuirassiers et la rue Garibaldi	
11170	Entreprise Montchat Perche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Roux Soignat</b>	sur 15 m, au droit du n° 5	A partir du mercredi 26 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018
11171	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Carnot</b>	côté Nord, trottoir Nord, sur 30 m, entre la rue Victor Hugo et le n° 6	Le jeudi 27 septembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		côté Nord, sur 30 m, entre la rue Victor Hugo et le n° 7	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, des deux côtés, entre la rue Victor Hugo et le n° 7	
11172	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Quitout</b>	côté impair, entre la rue Trarieux et l'avenue Lacassagne	Le jeudi 27 septembre 2018, de 7h à 17h
11173	Entreprise M.L.T.M.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage d'éléments de chauffage urbain pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	<b>Avenue Paul Santy</b>	trottoir Sud, sur 30 m à l'Est de la rue Jean Sarrazin	Les lundi 17 septembre 2018 et mardi 18 septembre 2018
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Ouest/Est, sur 30 m à l'Est de la rue Jean Sarrazin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m à l'Est de la rue Jean Sarrazin	
			le stationnement d'un véhicule de levage sera autorisé sur le trottoir		trottoir Sud, sur 30 m à l'Est de la rue Jean Sarrazin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11174	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Bourbonnais</b>	entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue de l'Oiselière	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018, de 13h à 17h
			la circulation des riverains sera gérée par du personnel de la Métropole		sur le carrefour avec la rue de l'Oiselière	
			la circulation des véhicules sera interdite		sur le carrefour avec la rue Jouffroy d'Abbans	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue Jouffroy d'Abbans	
					des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Sergent Michel Berthet	
11175	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	côté impair, sur 6 m au droit du n° 9	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 1 novembre 2018
11176	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Emile Combes</b>	entre le n° 13 et n° 15	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 13 et n° 15	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11177	La Métropole de Lyon et les entreprises Altea Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'osculation semestrielle du pont de l'Île Barbe	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Pont de l'Île Barbe</b>	entre le quai Raoul Carrié (RD 433) et limite de Caluire et Cuire	Le lundi 1 octobre 2018, de 9h à 16h
			la desserte des riverains et des services de sécurité incendie de l'Île Barbe sera assurée par un alternat et les services de la propreté devront accéder avant 9 heures			
			la réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de la Métropole conformément à l'instruction ministérielle			
			un cheminement des piétons sera maintenu et balisé par les services de la Métropole en charge du suivi des travaux.			
			un itinéraire de déviation sera mis en place par les services de la Métropole			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11178	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Montesquieu</b>	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11179	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Philippe Fabia</b>	chaussée Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Leriche	A partir du vendredi 14 septembre 2018 jusqu'au mercredi 19 septembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Leriche	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Leriche	
1180	Entreprises Aximum - Spie - Electriox - Id Verde - Tso Catenaire - Bouygues Energie Service - Mdo - Seri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage et le bon déroulement des travaux dans le cadre du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	entre l'avenue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	A partir du vendredi 14 septembre 2018 jusqu'au lundi 31 décembre
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		voie de chantier Est, entre le n° 159 et l'avenue Francis de Pressensé	
			un double sens sera autorisé			
11181	Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival lumière 2018	la circulation des cycles sera interrompue pendant les opérations de manutentions	<b>Place Ambroise Courtois</b>	contre-allée Ouest, sur la piste cyclable dans le sens Nord / Sud	Les lundi 1 octobre 2018 et mercredi 3 octobre 2018, de 7h à 10h  Les mercredi 19 septembre 2018 et jeudi 20 septembre 2018, de 7h à 16h  le mercredi 26 septembre 2018 de 13h30 à 16h  Le vendredi 5 octobre 2018, de 7h à 10h8

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11182	Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival lumière 2018	un cheminement piéton sera géré par du personnel des services logistiques du demandeur lors des opérations de manutentions	<b>Place Ambroise Courtois</b>	contre-allée Ouest, trottoir Ouest, sur 40 m au Sud du cours Albert Thomas	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018
11183	Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival lumière 2018	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Paul Sisley</b>	sur 10 m, de part et d'autre du n° 55	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
				<b>Place Ambroise Courtois</b>	contre-allée Ouest, côté Ouest entre le cours Albert Thomas et la rue du Premier Film à l'exception de l'emplacement réservé aux transports de fonds	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au dimanche 14 octobre 2018
				<b>Rue Professeur Paul Sisley</b>	sur 30 m, en face du n° 55 sur 10 m, de part et d'autre du n° 55	A partir du jeudi 4 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
				<b>Rue Docteur Rebatel</b>	des 2 côtés, sur 20 m au Nord du cours Albert Thomas à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	A partir du dimanche 23 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
				<b>Cours Albert Thomas</b>	côté Sud, sur 60 mètres, à l'Ouest de la contre-allée Ouest de la place Ambroise Courtois	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018
				<b>Rue du Premier Film</b>	sur le parking attenant au Hangar	A partir du lundi 8 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
				<b>Rue Professeur Paul Sisley</b>	sur 30 m, en face du n° 55	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
				<b>Rue Docteur Rebatel</b>	des 2 côtés, sur 20 m au Nord du cours Albert Thomas à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	A partir du mardi 23 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018
				<b>Place Ambroise Courtois</b>	contre-allée Ouest, côté Ouest entre le cours Albert Thomas et la rue du Premier Film à l'exception de l'emplacement réservé aux transports de fonds	A partir du lundi 22 octobre 2018 jusqu'au vendredi 2 novembre 2018
11184	Entreprise Structures et Performances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Emile Zola</b>	sur 10 m, au droit du n° 12	A partir du mardi 18 septembre 2018 jusqu'au lundi 24 septembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11185	Entreprise Db Verre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Esperance</b>	côté pair, sur 30 m entre le n° 20 et n° 22	A partir du vendredi 21 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11186	Entreprise Tm 2 S	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation d'un distributeur de billets	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Berthelot</b>	sur 20 m, au droit du n° 319 (le long de la plateforme du tramway)	Les mercredi 26 septembre 2018 et jeudi 27 septembre 2018
11187	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Bartélémy Buyer</b>	sur 7 m au droit du n° 43	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018
11188	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Docteur Long</b>	sur 20 m, au droit du n° 29	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11189	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Docteur Edmond Locard</b>	trottoir pair, entre l'accès au n° 87 et la voie d'accès à l'impasse du Point du Jour, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au jeudi 11 octobre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et déviée		sens Est/Ouest, sur la voie Sud, entre l'accès au n° 87 et la voie d'accès à l'impasse du Point du Jour	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, sur les emplacements de stationnements situés entre l'accès au n° 87 et la voie d'accès à l'impasse du Point du Jour	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		dans les deux sens de circulation, sur 100 m de part et d'autre de l'accès à la résidence Joanny Ferlat	
entre l'accès au n° 87 et la voie d'accès à l'impasse du Point du Jour						
11190	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une zone de retournement dans le cadre des travaux du tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Philippe Fabia</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Beauvisage et le n° 5	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11191	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Soeur Bouvier</b>	par tronçons successifs entre l'accès au n° 27 et la limite de commune avec Sainte-Foy	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 21 septembre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11192	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourd à une zone de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Cardinal Decourtray</b>	sur 20 m en face de l'accès au n° 10 sur 10 m de part et d'autre de l'accès au n° 10	Les mardi 18 septembre 2018 et mercredi 19 septembre 2018
11193	Consulat général de la République populaire de Chine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances et la mise en place d'un conteneur	l'accès et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Rue Louis Blanc</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 26	Le mardi 18 septembre 2018, de 9h à 12h
11194	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	<b>Rue Jean Vallier</b>	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n° 117  sur 15 m, de part et d'autre du n° 117  des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 117	Le jeudi 20 septembre 2018, de 12h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11195	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Baptiste Say</b>	sur 5 m en face du n° 26	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018
11196	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 249	A partir du mardi 25 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
11197	Entreprise Creenovation. Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	sur 10 m au droit du n° 2, hors place PMR	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018
11198	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duviard</b>	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du mercredi 19 septembre 2018 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11199	Entreprise Fimel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	<b>Rue de la République</b>	côté pair, sur 15 m au droit de la rue de la Poulaille	Le vendredi 28 septembre 2018, de 8h30 à 11h30
11200	Entreprise Eurl Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade sur cordes	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Smith</b>	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 37 côté impair, sur 20 m au droit du n° 37	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 7h30 à 17h30
11201	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement gérée par piquet de type B15 et C18 ou par feux de type KR 11 la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Soeur Bouvier</b>	par tronçons successifs entre l'accès au n° 27 et la limite de commune avec Sainte-Foy, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise par tronçons successifs entre l'accès au n° 27 et la limite de commune de Sainte-Foy des deux côtés de la chaussée entre l'accès au n° 27 et la limite de commune avec Sainte-Foy	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
11202	Entreprise Eab	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Isidore</b>	sur 40 m, au droit du n° 50	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mardi 1 octobre 2019
11203	Entreprise Decovimo Peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite la pose de la benne du demandeur sera autorisée sur la chaussée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Antonins</b>	au droit du n° 3 des deux côtés de la chaussée	Le jeudi 20 septembre 2018, de 7h à 19h
11204	Entreprise Easy Blue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis</b>	sur 20 m au droit du n° 64	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au mercredi 17 octobre 2018
11205	Entreprise Gay Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Joseph Serlin</b>	sur 5 m au droit du n° 18	Le jeudi 20 septembre 2018, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11206	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise (hors samedi 22 et dimanche 23/09/2018)	<b>Avenue Tony Garnier</b>	trottoir Ouest, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur H. Curien	Les vendredi 21 septembre 2018 et lundi 24 septembre 2018
				<b>Rue Jonas Salk</b>	trottoir Est, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur Curien	
				<b>Rue Professeur Hubert Curien</b>	trottoir Nord	
			le stationnement d'une nacelle sera autorisé sur le trottoir (hors samedi 22 et dimanche 23/09/2018)	<b>Rue Jonas Salk</b>	trottoir Est, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur Curien	
				<b>Rue Professeur Hubert Curien</b>	trottoir Nord	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier (hors samedi 22 et dimanche 23/09/2018)	<b>Avenue Tony Garnier</b>	trottoir Ouest, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur H. Curien	
				<b>Rue Professeur Hubert Curien</b>	côté Nord	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier (hors samedi 22 et dimanche 23/09/2018)	<b>Rue Jonas Salk</b>	côté Est, entre la rue P. Riboulet et la rue Professeur Curien				
11207	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Molière</b>	entre le n° 67 et n° 73	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 26 octobre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 67 et n° 73 y compris le stationnement réservé aux cycles	
11208	Entreprise Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Service de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Cours Eugénie</b>	entre le cours Docteur Long et la rue Trarieux	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre le cours Docteur Long et la rue Trarieux	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018, de 8h à 16h30
11209	Entreprise Creenovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Montagny</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 17	Le vendredi 21 septembre 2018
11210	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bellecombe</b>	sur 15 m au droit du n° 83	Le samedi 22 septembre 2018
11211	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lortet</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 47	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 28 septembre 2018
11212	Entreprise Cmc Clé en main construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Gervais</b>	côté impair, sur 10 m face du n° 48	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11213	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chazière</b>	des deux côtés de la chaussée entre les n° 68 et 72	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
11214	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Deleuvre</b>	entre la rue Chevalier et la rue Clos Savaron des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Henri Chevalier et la rue Clos Savaron	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018
11215	Entreprise Yilmaz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Longefer</b>	trottoir Est, sur 15 m au droit du n° 15 côté impair, sur 15 m au droit du n° 30	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 24 octobre 2018
11216	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Béranger</b>	partie comprise entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Nord / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 6	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
			au débouché sur la rue des Emeraudes			
11217	Entreprise Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	au droit des n° 34 à 36 des deux côtés de la chaussée au droit des n° 34 à 36	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018
11218	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint-Vincent</b>	sur 15 m au droit du n° 30	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mercredi 26 septembre 2018
11219	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ney</b>	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 59	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au dimanche 7 octobre 2018
11220	Entreprises Eiffage Energie Thermie Centre Est et Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Louis Guérin</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 mètres de part et d'autre du n° 115	Le mardi 25 septembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11221	Entreprise Altitude Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dumenge</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 23	Le mercredi 26 septembre 2018, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11222	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts dans une copropriété	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	côté impair, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 115	Le mercredi 26 septembre 2018, de 7h à 18h
11223	Entreprise Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montgolfier</b>	sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au droit du n° 89	Le mercredi 26 septembre 2018, de 8h à 17h
11224	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue de Ménival</b>	sur le trottoir situé au droit des n° 31 à 35, lors de phases de présence et d'activité de l'entreprise au droit des n° 31 à 35 côté «Sud» du parking situé au droit des n° 31 à 35	A partir du mercredi 26 septembre 2018, 7h, jusqu'au jeudi 27 septembre 2018, 19h
11225	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une nacelle	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Commandant Charcot</b>	sur 50 m sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 8 (la gestion des piétons sera effectuée par le personnel de l'entreprise) sur 50 m au droit de la façade du n° 8 sur 75 m de part et d'autre du n° 8, dans les 2 sens de circulation des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 8	Le jeudi 27 septembre 2018, de 9h30 à 16h30
11226	Entreprise Studio Looker	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une séance de prises de vues	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur 10 m, en face du n° 13	Le jeudi 27 septembre 2018, de 11h à 14h
11227	Entreprise La Boutique Pablo Lyon Herriot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la boutique	l'installation d'un tapis sera autorisée	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur le trottoir le long de la boutique, au droit du n° 79	Le jeudi 27 septembre 2018, de 17h à 21h
11228	Association Fougou Fougou	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de soutien au festival international des arts de rues de Guinée	des installations seront autorisées	<b>Place Mazagran</b>		Le samedi 22 septembre 2018, de 12h à 23h30
11229	Association I Buycott	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement officiel de l'application BuyOrNot	des installations seront autorisées	<b>Place Louis Pradel</b>		Le samedi 22 septembre 2018, de 10h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11230	Association Office des Sports de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Open Sport Lyon	des animations seront autorisées	<b>Rue Jean Pierre Chevrot</b>	de l'avenue Tony Garnier à l'allée Pierre de Coubertin	Les samedi 22 septembre 2018 et dimanche 23 septembre 2018, de 10h à 18h	
				<b>Place Henri Cochet</b>			
				<b>Avenue Jean Jaurès</b>			
				la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Jean Pierre Chevrot</b>	de l'avenue Tony Garnier à l'allée Pierre de Coubertin	A partir du vendredi 21 septembre 2018, 15h, jusqu'au lundi 24 septembre 2018, 16h
					<b>Avenue Jean Jaurès</b>		
					<b>Rue Jean Pierre Chevrot</b>		
	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Pierre Chevrot</b>	de l'avenue Tony Garnier à l'allée Pierre de Coubertin				
		<b>Avenue Jean Jaurès</b>					
		<b>Avenue Jean Jaurès</b>					
11231	Association Si Sathonay Qu'a Nous	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	l'installation de stands sera autorisée	<b>Place Sathonay</b>		Le dimanche 23 septembre 2018, de 7h à 18h30	
11232	Association Kulteco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une journée éco responsable	des animations seront autorisées	<b>Rue Palais Grillet</b>	entre le n° 20 et la rue Tupin	Le dimanche 23 septembre 2018, de 11h à 18h30	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Ferrandière et la rue Tupin		
			l'installation de stands sera autorisée, sur les trottoirs		entre le n° 20 et la rue Tupin		
11233	Etablissement Restaurant Chez Carlo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du soixantième anniversaire de l'établissement	des animations seront autorisées	<b>Rue Palais Grillet</b>	sur le trottoir, au droit et en face du n° 22	Le dimanche 23 septembre 2018, de 18h à 22h	
			des installations seront autorisées			Le dimanche 23 septembre 2018, de 17h à 23h	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Ferrandière et la rue Tupin	A partir du dimanche 23 septembre 2018, 18h30, jusqu'au lundi 24 septembre 2018, 0h	
11234	Entreprise Pyramid/ Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Saint-Isidore</b>	côté impair, entre le cours Docteur Long et le n° 47	A partir du lundi 17 septembre 2018 jusqu'au vendredi 5 octobre 2018	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le cours Docteur Long et le n° 47		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Docteur Long</b>	sur 5 m, au droit du n° 31		
				<b>Rue Saint-Isidore</b>	côté pair, entre le cours Docteur Long et le n° 47		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11235	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Balme</b>	trottoir pair, sur 40 m en face du n° 79	Le jeudi 20 septembre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de la Caille et le boulevard Pinel	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Pinel</b>	côté pair, sur 40 m en face du n° 29	Le jeudi 20 septembre 2018, de 7h à 17h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue de la Balme</b>	des deux côtés, entre le n° 79 et le boulevard Pinel	Le jeudi 20 septembre 2018, de 8h à 17h
11236	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pierre Corneille</b>	sur 30 m, au droit du n° 76	A partir du jeudi 20 septembre 2018 jusqu'au mardi 25 septembre 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 74 et n° 78	
11237	Entreprise Harraut Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage de dalle béton	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Boissac</b>	entre la rue Sala et la place Bellecour	Le vendredi 21 septembre 2018, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la place Bellecour	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
11238	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	sur 20 m, au droit du n° 197	Le lundi 24 septembre 2018
11239	Entreprise Albatre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Dauphiné</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 43	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au mardi 25 septembre 2018
11240	Entreprise Tout Travaux Immobiliers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Richard Vitton</b>	sur 10 m, au droit du n° 44 bis	A partir du lundi 24 septembre 2018 jusqu'au lundi 8 octobre 2018
11241	Entreprise Jean Nallet Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bataille</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 133	A partir du vendredi 28 septembre 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018
11242	Entreprise Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Service de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Saint-Maximin</b>	entre la rue Docteur Rebatel et la rue Professeur Paul Sisley	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11243	Entreprise Free Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	sur le trottoir situé au droit des n° 59 à 61, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le vendredi 28 septembre 2018, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit des n° 59 à 61	
11244	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre câbles	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Félix Faure</b>	entre le n° 196 et la rue Maurice Flandin	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018, de 23h à 5h
				<b>Rue Jean-Pierre Lévy</b>	entre la rue des Cadets de la France Libre et l'avenue Lacassagne	
				<b>Rue Kimmerling</b>	entre l'avenue F. Faure et l'avenue Lacassagne	
11245	Madame Milhiet Héloïse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint-Jérôme</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 4	Le samedi 29 septembre 2018, de 8h à 20h
11246	Entreprise Pbc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue René Cassin</b>	côté pair, entre les n°28 et n°30	A partir du samedi 29 septembre 2018 jusqu'au mardi 27 août 2019
					côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n°55	
11247	Entreprise Paget Menuiserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de l'Espérance</b>	côté pair, sur 50 m au droit du n° 20	A partir du lundi 1 octobre 2018 jusqu'au jeudi 4 octobre 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

**Registre de l'année 2018**

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.  
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

**Délégation Générale aux Ressources humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Boina	Naslati	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/18	Education	Arrêté rectificatif
Barouche	Somaya	Adjoint administratif territorial	Contractuel	01/09/18	Education	Complément temps partiel
Pardon	Séverine	Educateurs jeunes enfants	Titulaire	01/09/18	Enfance	Détachement / stage
Sève-Derenty	Christel	Rédacteur	Stagiaire	17/09/18	Cabinet du maire	Détachement pour stage interne Vdl
Jourdy	France	Assistante de conservation	Stagiaire	01/09/18	Bibliothèque municipale	Nomination stagiaire
Berger	Marion	Adjoint technique	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Madelenat	Fanny	Adjoint technique	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Muntu	Anne-Sophie	Adjoint technique	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Ouilbona	Eugénie	Adjoint technique	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Piredda	Giovanni	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Pourchet	Antoine	Ingénieur	Contractuel	01/07/18	Direction centrale immobilier	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Poyandeh	Shahzad	Adjoint technique	Contractuel	27/08/19	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Champavier	Anaïs	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Dal Gobbo	Nelly	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Dalleau	Stacy	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
De Bonis	Maria	Adjoint technique	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Goncalves	Johnny	Adjoint technique	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Hauswirth	Justine	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Lebeuf	Cathérine	Adjoint technique	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Thomas	Alimata Céline	Adjoint technique	Contractuel	28/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Varinard	Océane	Adjoint technique	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Kaci	Célia	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/18	Administration des personnels	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Baudet	Estelle	Rédacteur	Non titulaire	01/08/18	Musée de l'imprimerie	Recrutement remplaçant
Mendès	Hamed	Adjoint technique	Contractuel	15/03/18	Direction logistique garage festivité	Recrutement remplaçant
Kemoko	Audrey	Educateur de jeunes enfants	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Roussel	Llda	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	03/09/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Rais	Amal	Atsem principal de 2ème classe	Contractuel	01/09/17	Education	Recrutement remplaçant
Stef	Marie	Auxiliaire de puériculture	Titulaire	06/09/18	Enfance	Recrutement par mutation
Abili	Ric Ferrand	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Stagiaire	01/08/17	Enfance	Arrêté rectificatif
Amissse	Elodie	Adjoint technique	Stagiaire	01/06/18	Enfance	Arrêté rectificatif
D'Almeida	Samyath Juliana	Adjoint technique	Stagiaire	01/11/17	Enfance	Arrêté rectificatif
Mazuy	Valérie	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Stagiaire	01/06/18	Enfance	Arrêté rectificatif
Chomicki	Lou	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	01/09/18	Enfance	Nomination stagiaire
Seigle	Amandine	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	01/08/18	Enfance	Nomination stagiaire
Bonnand	Julie	Adjoint administratif	Stagiaire	01/09/18	Commande publique	Nomination stagiaire catégorie C
Boina	Naslati	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/18	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Chaboud	Frédéric	Adjoint technique principal de 2ème classe	Stagiaire	01/09/18	Education	Nomination stagiaire catégorie C

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Danon	Alexia	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/18	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Dibassy	Zaharaou	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/18	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Ma	Ly hour	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/18	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Perrone	Cataldo	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/18	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Yazid	Saida	Atsem principal de 2ème classe	Stagiaire	01/09/18	Education	Nomination stagiaire catégorie C

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

### Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

### Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 13 au 31 août 2018

DP 069 387 18 01786 déposée le 13 août 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Jaboulay Lyon 7ème Superficie du terrain : 338 m² - Demandeur : Mme Morin Capucine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

DP 069 389 18 01787 déposée le 13 août 2018 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 19 chemin du Petit Montessuy Lyon 9ème Superficie du terrain : 1305 m² - Demandeur : M. Manzano Jean-Baptiste 19 chemin du petit Montessuy 69009 Lyon

DP 069 385 18 01788 déposée le 13 août 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 56 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 326 m² - Demandeur : M. Barraud Yannick 14 impasse de l'écluse 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 383 18 01789 déposée le 13 août 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 29-31-33 avenue Georges Pompidou Lyon 3ème Superficie du terrain : 1218 m² - Demandeur : Alliad Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

DP 069 384 18 01790 déposée le 13 août 2018 - Projet : Remplacement de l'entourage de jardinières - Terrain : Angle rue Bony - rue Chazière Lyon 4ème Superficie du terrain : 123 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 384 18 01791 déposée le 13 août 2018 - Projet : Changement de l'entourage de jardinières - Terrain : Angle rue Philippe de Lassalle - rue Bony Lyon 4ème Superficie du terrain : 185 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 387 18 01792 déposée le 13 août 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 61 - 63 rue du Rhône Lyon 7ème Superficie du terrain : 4365 m² - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Prade Bertrand

DP 069 381 18 01793 déposée le 13 août 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 22 rue Pizay 69001 Lyon 1er Superficie du terrain : 329 m² - Demandeur : M. Goudard Jean-Pierre 71 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Coulard Julien

DP 069 382 18 01795 déposée le 13 août 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 57 passage de l'Argue Lyon 2ème Superficie du terrain : 265 m² - Demandeur : Akwaba 24 rue Grenette 69002 Lyon - Mandataire : M. Chabanat Eric

DP 069 384 18 01796 déposée le 13 août 2018 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 4 rue de la Terrasse Lyon 4ème Superficie du terrain : 107 m² - Demandeur : Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Meynieu Thomas

DP 069 381 18 01797 déposée le 13 août 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier - Terrain : 14 rue Pizay Lyon 1er Superficie du terrain : 208 m² - Demandeur : Pizay 14 Sarl 67 rue Oreste Zénézini 69680 Chassieu - Mandataire : M. Sibert Norbert

DP 069 382 18 01798 déposée le 13 août 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 41 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 534 m² - Demandeur : Mercredi Biscuiterie 41 rue Franklin 69002 Lyon - Mandataire : Mme Holdrinet Thérèse

DP 069 385 18 01799 déposée le 14 août 2018 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements - Terrain : 82 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 39 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 383 18 01800 déposée le 14 août 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 56 rue Maurice Flandin Lyon 3ème Superficie du terrain : 587 m² - Demandeur : Sci 56 rue Maurice Flandin 90 avenue Félix Faure 69439 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Descournut Henry

DP 069 383 18 01801 déposée le 14 août 2018 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 10 rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème Superficie du terrain : 708 m² - Demandeur : M. Vital-Durand Yves 10 rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon

DP 069 382 18 01802 déposée le 14 août 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 35 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 279 m² - Demandeur : Kadek 5 rue du Mail 69004 Lyon - Mandataire : Mme Kurowska Magdalena

DP 069 385 18 01803 déposée le 13 août 2018 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 1 rue de l'Angile Lyon 5ème Superficie du terrain : 202 m² - Demandeur : Sept Sarl 13 rue Jean Corona 69518 Vaulx en Velin - Mandataire : M. Beroud Pierre

DP 069 389 18 01804 déposée le 14 août 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 50 B rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 935 m² - Demandeur : Tismar 2 cours Bayard 69002 Lyon - Mandataire : M. Malsch Olivier

DP 069 381 18 01805 déposée le 14 août 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 7 rue Lemot Lyon 1er Superficie du terrain : 202 m² - Demandeur : Mme Signoret Adeline 7 rue Lemot 69001 Lyon

DP 069 383 18 01806 déposée le 14 août 2018 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 30 m² - Terrain : 17 rue de la Ruche Lyon 3ème Superficie du terrain : 1865 m² - Demandeur : Mme Malinvaud-Bermudez Hélène 17 rue de la Ruche 69003 Lyon

DP 069 382 18 01807 déposée le 14 août 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 84 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 4168 m² - Demandeur : Snc Lidl 35 rue Charles Peguy 67039 Strasbourg Cedex 02 - Mandataire : M. Savary Christophe

DP 069 386 18 01808 déposée le 14 août 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 19 rue Godefroy Lyon 6ème Superficie du terrain : 275 m² - Demandeur : Ppx Sarl 19 rue Godefroy 69006 Lyon - Mandataire : M. Prioux Vincent

DP 069 383 18 01809 déposée le 14 août 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue de Sevigne Lyon 3ème Superficie du terrain : 274 m² - Demandeur : Ertp Thomas 7 rue de Sevigne 69003 Lyon - Mandataire : M. Thomas Christophe

DP 069 386 18 01810 déposée le 16 août 2018 - Projet : Modification de toiture et aménagement de combles - Terrain : 14 rue du Docteur Mouisset

- Lyon 6ème Superficie du terrain : 237 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sc Uthanda 14 rue du Docteur Mouisset 69006 Lyon - Mandataire : Mme Dupuy Sylvie
- DP 069 381 18 01812 déposée le 16 août 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 104 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er Superficie du terrain : 404 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Presqu'île 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. Samson Pierre
- DP 069 387 18 01813 déposée le 16 août 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 35 bis rue Saint-Michel Lyon 7ème Superficie du terrain : 494 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Papaud Michel 3 rue Frédéric Taulier 38000 Grenoble
- DP 069 388 18 01814 déposée le 16 août 2018 - Projet : Démolition d'un mur - Terrain : 36 - 38 rue Saint-Gervais Lyon 8ème Superficie du terrain : 4344 m<sup>2</sup> - Demandeur : Métropole de Lyon DPMG - UD DP 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. le Président
- DP 069 386 18 01815 déposée le 17 août 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 56 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 397 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Revillet Caroline 56 rue Duquesne 69006 Lyon
- DP 069 385 18 01816 déposée le 20 août 2018 - Projet : Modification de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 1 bis montée du Garillan Lyon 5ème Superficie du terrain : 217 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Voulliaume Delphine 1 B montée du Garillan 69005 Lyon
- DP 069 382 18 01817 déposée le 21 août 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 68 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 446 m<sup>2</sup> - Demandeur : Restaurant Cuisine et Dépendances 68 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Bonnot Fabrice
- DP 069 387 18 01818 déposée le 21 août 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 rue Mazagran Lyon 7ème Superficie du terrain : 398 m<sup>2</sup> - Demandeur : LE Collège Supérieur 17 rue Mazagran 69007 Lyon - Mandataire : M. Roche Bruno
- DP 069 389 18 01821 déposée le 21 août 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 36 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 166 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Prost Aurélie 36 rue Marietton 69009 Lyon
- DP 069 381 18 01822 déposée le 21 août 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 4 rue Giuseppe Verdi Lyon 1er Superficie du terrain : 204 m<sup>2</sup> - Demandeur : A Cantina 4 rue Giuseppe Verdi 69001 Lyon - Mandataire : M. Paudolfi Julien
- DP 069 381 18 01823 déposée le 21 août 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 3 rue Giuseppe Verdi Lyon 1er Superficie du terrain : 163 m<sup>2</sup> - Demandeur : A Cantina 4 rue Giuseppe Verdi 69001 Lyon - Mandataire : M. Pandolfi Julien
- DP 069 383 18 01825 déposée le 22 août 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Terrain : 52 rue Etienne Richerand Lyon 3ème Superficie du terrain : 446 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Robert Timothée 105 rue de Créqui 69006 Lyon Cedex 06
- DP 069 383 18 01826 déposée le 22 août 2018 - Projet : Installation d'un spa - Terrain : 53 rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème Superficie du terrain : 422 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Armata Pascal 53 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon
- DP 069 383 18 01827 déposée le 22 août 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 place Antonin Jutard Lyon 3ème Superficie du terrain : 1096 m<sup>2</sup> - Demandeur : Aros 267 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon
- DP 069 386 18 01828 déposée le 22 août 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 17 place de l'Europe Lyon 6ème Superficie du terrain : 1003 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Salamon Fabrice 14 impasse de la Sablière 01390 Monthieux
- DP 069 381 18 01829 déposée le 22 août 2018 - Projet : Aménagement d'une voie cyclable - Terrain : Quai Saint-Vincent Lyon 1er Superficie du terrain : 42546 m<sup>2</sup> - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Echasserieau Amandine
- DP 069 383 18 01830 déposée le 23 août 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 16 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 644 m<sup>2</sup> - Demandeur : Boulangerie Bas 16 rue du Dauphiné 69003 Lyon - Mandataire : M. Bas Marcel
- DP 069 381 18 01831 déposée le 23 août 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 5 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 451 m<sup>2</sup> - Demandeur : Janus Sarl 2 place Louis Pradel 69001 Lyon - Mandataire : Mme Januel Jean Paul
- DP 069 384 18 01832 déposée le 24 août 2018 - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 8 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 rue Janin Lyon 4ème Superficie du terrain : 2379 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Sistic Olivier 7 rue Janin 69004 Lyon
- DP 069 387 18 01833 déposée le 28 août 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 138 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 770 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Basile Johanne 69 rue de Marseille 69007 Lyon
- DP 069 389 18 01834 déposée le 28 août 2018 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Maréchal Delattre de Tassigny Lyon 9ème Superficie du terrain : 642 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Debarnot Marie 105 rue du Bourbonnais 69009 Lyon
- DP 069 386 18 01835 déposée le 28 août 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 229 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial
- DP 069 384 18 01836 déposée le 29 août 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain : 212 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Vigny Florent 29 rue d'Ivry 69004 Lyon
- DP 069 382 18 01837 déposée le 29 août 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue Mazard Lyon 2ème Superficie du terrain : 130 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Kersebet Françoise 9 rue Mazard 69002 Lyon
- DP 069 387 18 01838 déposée le 29 août 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 108 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 331 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François
- DP 069 383 18 01839 déposée le 30 août 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 21 impasse Victor Hugo Lyon 3ème Superficie du terrain : 245 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Henry Eric 21 impasse Victor Hugo 69003 Lyon
- DP 069 389 18 01840 déposée le 30 août 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 rue Laporte Lyon 9ème Superficie du terrain : 2986 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Bois 17 rue Berchet 69008 Lyon - Mandataire : M. Bois Dominique
- DP 069 385 18 01841 déposée le 30 août 2018 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 3 quai Romain Rolland Lyon 5ème Superficie du terrain : 6 m<sup>2</sup> - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président
- DP 069 385 18 01842 déposée le 30 août 2018 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 3 quai Romain Rolland Lyon 5ème Superficie du terrain : 0 m<sup>2</sup> - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président
- DP 069 383 18 01843 déposée le 30 août 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en équipement d'intérêt général - Terrain : 7 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 474 m<sup>2</sup> - Demandeur : A Fleur de Peau 6 cours de la Liberté 69003 Lyon - Mandataire : Mme Papucci Aurélie
- DP 069 386 18 01844 déposée le 30 août 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en un logement - Terrain : 105 rue de Créqui Lyon 6ème Superficie du terrain : 1132 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Bruny Carine 105 rue de Créqui 69006 Lyon
- DP 069 387 18 01845 déposée le 30 août 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 20 rue Renan Lyon 7ème Superficie du terrain : 265 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Pichat Serge 14 chemin de Présles 69540 Irigny
- DP 069 386 18 01846 déposée le 30 août 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 33 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 793 m<sup>2</sup> - Demandeur : Copro 33 Rue Ney 81 rue Montgolfier 69006 Lyon
- DP 069 387 18 01847 déposée le 30 août 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 121 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 1052 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Dufeu Julien 1 rue Fichailon 38300 Succiéu
- DP 069 388 18 01848 déposée le 31 août 2018 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 91 - 93 rue Audibert Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m<sup>2</sup> - Demandeur : Snc Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Jacquemot Vincent
- DP 069 386 18 01849 déposée le 31 août 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 26 avenue de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 718 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Sibille-Dabadie Bénédicte 26 avenue de Saxe 69006 Lyon
- DP 069 388 18 01850 déposée le 31 août 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 22 rue Volney Lyon 8ème Superficie du terrain : 4919 m<sup>2</sup> - Demandeur : Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Guney Ali
- DP 069 383 18 01851 déposée le 31 août 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 126 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 1083 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Alves Tino Antonio 126 avenue Lacassagne 69003 Lyon
- DP 069 381 18 01852 déposée le 31 août 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue de la Platière Lyon 1er Superficie du terrain : 562 m<sup>2</sup> - Demandeur : Dow Jones 6 rue Neuve 69002 Lyon - Mandataire : M. Plasse Michael
- DP 069 387 18 01853 déposée le 31 août 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 31 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain :

163 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François  
 DP 069 387 18 01854 déposée le 31 août 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 31 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 243 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François  
 DP 069 384 18 01855 déposée le 31 août 2018 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 47 t rue Chazière Lyon 4ème Superficie du terrain : 1084 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Challe Eric 47 t rue Chazière 69004 Lyon  
 DP 069 382 18 01856 déposée le 31 août 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 74 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 191 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Zagoreos Antoine 74 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon  
 DP 069 386 18 01857 déposée le 31 août 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 place Maréchal Lyautey Lyon 6ème Superficie du terrain : 417 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Duflos Jean Jacques 9 place Maréchal Lyautey 69006 Lyon  
 DP 069 383 18 01858 déposée le 31 août 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 63 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 406 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mw Food 68 rue du Dauphiné 69003 Lyon - Mandataire : M. Mejai Walid  
 DP 069 384 18 01859 déposée le 31 août 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 22 - 24 rue Roussy Lyon 4ème Superficie du terrain : 388 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial  
 DP 069 381 18 01860 déposée le 31 août 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Duroc Lyon 1er Superficie du terrain : 140 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

---

### Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 13 au 31 août 2018

---

PC 069 389 16 00121 M02 déposé le 16 août 2018 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 154 m<sup>2</sup> - Terrain : 55 B chemin des Charbottes Lyon 9ème Superficie du terrain : 507 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Stéphan Guillaume 55 B chemin des Charbottes 69009 Lyon  
 PC 069 389 16 00407 M01 déposé le 31 août 2018 Modificatif - Projet : Extension d'un bâtiment de bureaux avec modification et ravalement de façade et changement de menuiseries - Surface créée : 1791 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 quai du Commerce Lyon 9ème Superficie du terrain : 3187 m<sup>2</sup> - Demandeur : Eiffage Immobilier Centre Est 3 rue Hrant Dink 69002 Lyon - Mandataire : M. Farudja Patrick - Auteur : Dassonville & Dalmais 5 quai Jaÿr 69009 Lyon  
 PC 069 385 17 00220 T01 déposé le 31 août 2018 Transfert - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de 29 logements, de bureaux et création de 50 aires de stationnement - Surface créée : 2650 m<sup>2</sup> - Terrain : 73-75-77 avenue du Point du Jour Lyon 5ème Superficie du terrain : 1919 m<sup>2</sup> - Demandeur : Scv Lyon 05 - 73 Point du Jour 56-60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Bonnet Sabine - Auteur : M. Ouazzani Hassane 10 -12 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon  
 PC 069 385 18 00267 déposé le 17 août 2018 - Projet : Extension et réhabilitation d'une maison individuelle. Construction d'une piscine. - Surface créée : 94 m<sup>2</sup> - Terrain : 37 rue des Granges Lyon 5ème Superficie du terrain : 877 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. de Preneuf Clément 30 rue Joliot Curie 69005 Lyon - Auteur : M. Rodot Simon 67 bis rue de Marseille 69007 Lyon  
 PC 069 381 18 00268 déposé le 20 août 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux et modification de façade - Surface créée : 275 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 rue du Président Edouard Herriot Lyon 1er Superficie du terrain : 429 m<sup>2</sup> - Demandeur : Poste Immo Dr Centre Est 10 place Antonin Poncet 69218 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Van Boxsum Valérie - Auteur : Atelier Mars 2 bis avenue du 11 novembre 1918 69160 Tassin-la-Demi-Lune  
 PC 069 384 18 00269 déposé le 21 août 2018 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en local commercial et réfection de devanture - Surface créée : 87 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 place des Tapis Lyon 4ème Superficie du terrain : 214 m<sup>2</sup> - Demandeur : Culunaries Cave à Vin Lyon 38 rue de Malte 75011 Paris - Mandataire : M. Chiuzzi Robin - Auteur : SO Architectes 41 rue Malesherbes 69006 Lyon  
 PC 069 381 18 00270 déposé le 22 août 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 15 quai Lassagne Lyon 1er Superficie du terrain : 316 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Rivages de la Corneille 66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris 08 - Auteur : Une Architecte Sarl 14 petite rue de la Rize 69100 Villeurbanne Cedex  
 PC 069 389 18 00271 déposé le 23 août 2018 - Projet : Extension d'un garage - Surface créée : 4 m<sup>2</sup> - Terrain : 5 rue Frère Benoît Lyon 9ème Superficie du terrain : 510 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Soboul Bernard 5 rue Frère Benoît 69009 Lyon  
 PC 069 389 18 00272 déposé le 23 août 2018 - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 79 m<sup>2</sup> - Terrain : 19 chemin du petit Montessuy Lyon 9ème Superficie du terrain : 1305 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Manzano Jean-Baptiste 19 chemin du petit Montessuy 69009 Lyon - Auteur : Creac 10 rue des Ormeaux 38280 Villette d'Anthon  
 PC 069 385 18 00273 déposé le 27 août 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier - Terrain : 8 rue de la Bombarde Lyon 5ème Superficie du terrain : 173 m<sup>2</sup> - Demandeur : Eurl Les Loges de Lyon 32 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Mandataire : Mme Morel Daphné - Auteur : Mme Quay Pauline 17 rue Saint-Simon 69009 Lyon  
 PC 069 387 18 00274 déposé le 30 août 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 40 m<sup>2</sup> - Terrain : 103 rue Jean Vallier Lyon 7ème Superficie du terrain : 333 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Escudero Jean Michel 103 rue Jean Vallier 69007 Lyon - Auteur : Atelier A-Traits 22 rue Salomon Reinach 69007 Lyon  
 PC 069 384 18 00275 déposé le 30 août 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en crèche - Terrain : 28 rue Barodet Lyon 4ème Superficie du terrain : 6564 m<sup>2</sup> - Demandeur : Immo Service Plus 6 allée Jean Prouvé 92110 Clichy - Mandataire : M. Rossetti Stéphane - Auteur : Architecte en Seine 10 quai d'Austerlitz 75013 Paris  
 PC 069 388 18 00276 déposé le 31 août 2018 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 119 logements et création de 116 aires de stationnement - Surface créée : 8126 m<sup>2</sup> - Terrain : 91 - 93 rue Audibert Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m<sup>2</sup> - Demandeur : Snc Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Jacquemot Vincent - Auteur : Bbc Architectes 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin  
 PC 069 388 18 00277 déposé le 31 août 2018 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 82 logements et création de 66 aires de stationnement - Surface créée : 5509 m<sup>2</sup> - Terrain : 91-93 rue Audibert Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m<sup>2</sup> - Demandeur : Snc Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Prioux Vincent 47 rue Popincourt 75011 Paris  
 PC 069 388 18 00278 déposé le 31 août 2018 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 137 logements et création de 125 aires de stationnement - Surface créée : 8887 m<sup>2</sup> - Terrain : 91 - 93 rue Audibert Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m<sup>2</sup> - Demandeur : Snc Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Jacquemot Vincent - Auteur : Exndo Architectures 3 rue Sainte-Marie des Terreaux 69001 Lyon  
 PC 069 388 18 00279 déposé le 31 août 2018 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 266 logements et création de 135 aires de stationnement - Surface créée : 13727 m<sup>2</sup> - Terrain : 91 - 93 rue Audibert Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m<sup>2</sup> - Demandeur : Snc Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Jacquemot Vincent - Auteur : Dumetier Design 136 rue Bugeaud 69006 Lyon  
 PC 069 388 18 00280 déposé le 31 août 2018 - Projet : Construction d'un immeuble de 2 logements et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 164 m<sup>2</sup> - Terrain : 91 - 93 rue Audibert Lavirotte Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m<sup>2</sup> - Demandeur : Snc Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Jacquemot Vincent - Auteur : Dumetier Design 136 rue Bugeaud 69006 Lyon  
 PC 069 383 18 00281 déposé le 31 août 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Terrain : 73 cours Richard Vitton Lyon 3ème Superficie du terrain : 289 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Nicolas Laurent 39 Kennedy Road Wan Chai - Auteur : Bakerige Contact 24 rue Bellicard 69003 Lyon

## Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 13 au 31 août 2018

US 069 383 18 00442 déposé le 13 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 58,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Dunoir Lyon 3ème Superficie du terrain : 537 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Quère Gilles 12 rue Dunoir 69003 Lyon - Auteur : Oralia Les Régies de l'Opéra 54 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 383 18 00443 déposé le 14 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 14 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 57 rue Antoine Charial Lyon 3ème Superficie du terrain : 193 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Michelet Garry 91 rue Hippolyte Kahn 69100 Villeurbanne - Auteur : Foncia Bouteille 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 385 18 00444 déposé le 20 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 15 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 12 place Saint-Paul Lyon 5ème Superficie du terrain : 30 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Radrigan de la Fuente Fanny 5 rue d'Anjou 49420 Vergennes - Auteur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69002 Lyon

US 069 385 18 00445 déposé le 20 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 68,83 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Lainerie Lyon 5ème Superficie du terrain : 175 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme de Bernardi Soued 5 rue Jean Jullien 69004 Lyon - Auteur : Oralia Bagnère et Lépine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 383 18 00446 déposé le 20 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 14,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 99 rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 864 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Pellet Anaïs 39 rue Sainte-Croix de la Brotonerie 75004 Paris - Auteur : Régie Pozetto 106 boulevard des Belges 69006 Lyon

US 069 381 18 00447 déposé le 20 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 22 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Valfènière Lyon 1er Superficie du terrain : 88 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Grasso Claire 202 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon - Auteur : Foncia Limouzi 25 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 385 18 00448 déposé le 20 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 35,20 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Lainerie Lyon 5ème Superficie du terrain : 175 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme de Bernardi Soued 5 rue Jean Jullien 69004 Lyon - Auteur : Oralia Bagnère et Lépine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 382 18 00449 déposé le 20 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 57,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 36 cours de Verdun Lyon 2ème Superficie du terrain : 335 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Costet Monique 26 chemin du Favier 69230 Saint-Genis-Laval - Auteur : Régie Mitanchet 2 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon

US 069 383 18 00450 déposé le 20 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 18,83 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 28 rue des Nancy Lyon 3ème Superficie du terrain : 650 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Brossard Mathieu 6 rue Théodore de Foudras 71150 Demigny - Auteur : Nexity 87 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 383 18 00451 déposé le 20 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 54,60 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue de la Part-Dieu Lyon 3ème Superficie du terrain : 344 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Orcet Jean 109 chemin de Biaron 38410 Uriage - Mandataire : M. Pastouret Bruno - Auteur : Foncia Coupât 140 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06

US 069 383 18 00452 déposé le 22 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 72,00 m<sup>2</sup> en cabinet d'expertise comptable - Terrain : 45 rue de l'Abondance Lyon 3ème Superficie du terrain : 539 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ravouna David 304 A rue Garibaldi 69003 Lyon - Auteur : Régie Saint-Louis 264 rue Garibaldi 69003 Lyon

US 069 388 18 00453 déposé le 20 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 18,30 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue Santos Dumont Lyon 8ème Superficie du terrain : 1172 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Brossard Anaïs 6 rue Théodore de Foudras 71150 Demigny - Auteur : Immo de France 50 cours Franklin Roosevelt 69412 Lyon Cedex 06

US 069 388 18 00454 déposé le 20 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 20,50 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 69 rue Marius Berliet Lyon 8ème Superficie du terrain : 1232 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Brossard Anaïs 6 rue Théodore de Foudras 71150 Demigny - Auteur : Bnp Résidences services 7 avenue de la Gare 26958 Valence

US 069 387 18 00455 déposé le 21 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 29,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 314 rue Garibaldi Lyon 7ème Superficie du terrain : 186 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Ciuca Elena-Lavinia 20 rue Brochant 75017 Paris - Auteur : Régie Gallichet-Lemaître 56 cours Gambetta 69366 Lyon Cedex 07

US 069 388 18 00456 déposé le 20 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 18,22 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 25 rue Henri Ponsier Lyon 8ème Superficie du terrain : 592 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Brossard Mathieu 6 rue Théodore de Foudras 71150 Demigny - Auteur : Immo de France 50 cours Franklin Roosevelt 69412 Lyon Cedex 06

US 069 386 18 00457 déposé le 22 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 58,34 m<sup>2</sup> en bureau de conseil en entreprise - Terrain : 17 place de l'Europe Lyon 6ème Superficie du terrain : 77 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Salamon Fabrice 14 impasse de la Sablière 01390 Monthieux

US 069 386 18 00458 déposé le 21 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50,74 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 134 avenue Thiers Lyon 6ème Superficie du terrain : 291 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Planchet Lucas 134 avenue Thiers 69006 Lyon - Auteur : Régie Bari 14 rue Tronchet 69457 Lyon Cedex 06

US 069 382 18 00459 déposé le 23 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 33,77 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 26 rue Grenette Lyon 2ème Superficie du terrain : 189 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bordat Adrien 6 Babington Path Central / Hong-Kong - Mandataire : Mme Bordat Susana - Auteur : Régie Gontard 58 rue Montgolfier 69006 Lyon

US 069 383 18 00460 déposé le 23 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 52 rue Etienne Richerand Lyon 3ème Superficie du terrain : 446 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bailloud Eric 7 rue de la Paix 69520 Grigny - Auteur : Foncia Coupât 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 385 18 00461 déposé le 24 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 34,16 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 82 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 131 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Binachon Dominique 118 rue Saint-Georges 69005 Lyon - Auteur : Foncia 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 382 18 00462 déposé le 28 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42,00 m<sup>2</sup> en cabinet de psychologue psychanalyste - Terrain : 11 rue Boissac Lyon 2ème Superficie du terrain : 371 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Girard Marion 11 rue de Boissac 69002 Lyon - Auteur : Régie Saint-Louis 264 rue Garibaldi 69003 Lyon

US 069 381 18 00463 déposé le 29 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 16 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue Neuve Lyon 1er Superficie du terrain : 171 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Vincienne Christophe 6 rue Carnot 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Auteur : Régie Le Gros Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon

US 069 383 18 00464 déposé le 30 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 215,02 m<sup>2</sup> en établissement d'enseignement, centre de formation - Terrain : 7 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 474 m<sup>2</sup> - Demandeur : Société A Fleur de Peau 6 cours de la Liberté 69003 Lyon - Mandataire : Mme Papucci Aurélie

US 069 386 18 00465 déposé le 29 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 14 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 42 rue Barrier Lyon 6ème Superficie du terrain : 1353 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Becquet Alexandre 95 montée de la Grande Côte 69001 Lyon - Auteur : Régie de Vendin 10 rue Roger Salengro 69009 Lyon

US 069 383 18 00466 déposé le 30 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 78 m<sup>2</sup> - Terrain : 30 B rue Charles Richard Lyon 3ème Superficie du terrain : 761 m<sup>2</sup> - Demandeur : Snc El Gato 39 rue Ampère 69680 Chassieu - Mandataire : M. Wissmanns Rainer - Auteur : Régie Pedrini L'Europe 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex

03 US 069 383 18 00467 déposé le 28 août 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 30 m<sup>2</sup> en salle de restaurant - Terrain : 67 rue Moncey Lyon 3ème Superficie du terrain : 237 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Slbr 19 rue Voltaire 69003 Lyon - Mandataire : M. Aksoum Rachid

---

**Déclarations préalables délivrées pendant la période du 13 au 31 août 2018**

---

DP 069 383 17 02535 T01 Décision du 20 août 2018 Transfert à M. Jourde Jean-Louis 270 rue Duguesclin 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 270 rue Duguesclin Lyon 3ème

DP 069 381 18 00870 Décision du 31 août 2018 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9 rue Pizay Lyon 1er

DP 069 381 18 00876 Décision du 31 août 2018 à Uvr 57 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 86 boulevard de la Croix Rousse Lyon 1er

DP 069 385 18 00884 Décision du 30 août 2018 à Orange 13 quai Gailleton 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 174 rue Commandant Charcot Lyon 5ème

DP 069 384 18 00932 Décision du 30 août 2018 à Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade. Mise en accessibilité de la Mairie du 4ème - Terrain : 133 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 381 18 00971 Décision du 31 août 2018 à Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue Constantine Lyon 1er

DP 069 386 18 01053 Décision du 22 août 2018 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Laurent Vibert Lyon 6ème

DP 069 381 18 01083 Décision du 31 août 2018 à Ravaltext 3 rue Jean-Marie Merle 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 16 - 18 impasse des Chartreux Lyon 1er

DP 069 388 18 01269 Décision du 20 août 2018 à Mme Lovery Hélène 32 rue des Jasmins 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 32 rue des Jasmins Lyon 8ème

DP 069 381 18 01285 Décision du 31 août 2018 à Copropriété la Royale 11 rue Royale 69001 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 11 rue Royale Lyon 1er

DP 069 382 18 01290 Décision du 31 août 2018 à Nami Investissement 129 rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 rue Bellecordière Lyon 2ème

DP 069 384 18 01296 Décision du 30 août 2018 à Locagère 46 route de Jonage 69150 Décines Charpieu - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 rue délvry Lyon 4ème

DP 069 381 18 01313 Décision du 31 août 2018 à Hf Outlet 7 rue Puits Gaillot 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue Puit Gaillot Lyon 1er

DP 069 385 18 01321 Décision du 30 août 2018 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 5 rue Pauline Marie Jaricot Lyon 5ème

DP 069 382 18 01359 Décision du 31 août 2018 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue des Remparts Lyon 2ème

DP 069 385 18 01381 Décision du 30 août 2018 à Sci Topago 5 rue de Tourvielle 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 44 bis rue du Commandant Charcot Lyon 5ème

DP 069 385 18 01395 Décision du 30 août 2018 à M. Monnet Claude 4 rue Jean Pellet 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 25 quai Fulchiron Lyon 5ème

DP 069 385 18 01400 Décision du 30 août 2018 à M. Vatbois Jacques 21 rue de l'Aube 69005 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 21 rue de l'Aube Lyon 5ème

DP 069 385 18 01401 Décision du 21 août 2018 à Sci Les Glycines Fenier 42670 Saint-Germain la Montagne - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 17 rue des Aqueducs Lyon 5ème

DP 069 382 18 01406 Décision du 31 août 2018 à Dulac Bati 480 rue des Trois Fourneaux 01140 Valeins - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 36 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 383 18 01412 Décision du 29 août 2018 à Scic Habitat Rhône-Alpes 5 place Camille Georges 69285 Lyon Cedex 02 - Projet : Modification de façade - Terrain : 321-323 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 386 18 01427 Décision du 30 août 2018 à Slpib 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de Façade - Terrain : 19 - 21 rue Bossuet Lyon 6ème

DP 069 386 18 01437 Décision du 30 août 2018 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Aménagement d'une voie cyclable - Terrain : Boulevard des Brotteaux Lyon 6ème

DP 069 385 18 01441 Décision du 30 août 2018 à M. Gross Jean Philippe 50 rue Tramassac 69005 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 50 rue Tramassac Lyon 5ème

DP 069 386 18 01456 Décision du 30 août 2018 à Centrale Immobilière 10 rue des Emeraudes 69454 Lyon Cedex 06 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 27 - 31 rue Louis Blanc Lyon 6ème

DP 069 386 18 01457 Décision du 30 août 2018 à Soriev 10 rue Emile Zola 69190 Saint-Fons - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 303 cours Lafayette Lyon 6ème

DP 069 386 18 01461 Décision du 30 août 2018 à Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 20 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème

DP 069 384 18 01476 Décision du 30 août 2018 à Slpib 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 75 rue Jacquard Lyon 4ème

DP 069 381 18 01480 Décision du 31 août 2018 à Mme Chesnais Frédérique 40 E 78th Street 10075 New York - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 Grande rue des Feuillants Lyon 1er

DP 069 385 18 01481 Décision du 21 août 2018 à M. Barraud Ludovic 118 rue du Commandant Charcot 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle avec changement de menuiseries et ravalement de façade - Surface créée : 28 m<sup>2</sup> - Terrain : 37 rue Grange Bruyère Lyon 5ème

DP 069 385 18 01484 Décision du 30 août 2018 à Coffee Pack 39 rue des Farges 69005 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 39 rue des Farges Lyon 5ème

DP 069 382 18 01489 Décision du 31 août 2018 à SA Régionale d'hlm de Lyon 36 rue Louis Blanc 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 32 - 36 rue Quivogne Lyon 2ème

DP 069 386 18 01491 Décision du 30 août 2018 à Entreprise Mosnier 4 rue Edouard Aynard 69100 Villeurbanne - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Molière Lyon 6ème

DP 069 386 18 01492 Décision du 30 août 2018 à M. Tchenio Rolland 29 boulevard des Belges 69006 Lyon - Projet : Modification de façade et réfection de toiture - Terrain : 29 boulevard des Belges Lyon 6ème

DP 069 381 18 01493 Décision du 31 août 2018 à Plénétude Sas 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 rue des Augustins Lyon 1er

DP 069 381 18 01494 Décision du 31 août 2018 à Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue des Fantasques Lyon 1er

DP 069 385 18 01495 Décision du 30 août 2018 à Sdc Jardins Abéric 99 rue Duguesclin 69006 Lyon - Projet : Installation d'un portail et d'une clôture - Terrain : 4 rue Docteur Albéric Pont Lyon 5ème

DP 069 381 18 01496 Décision du 31 août 2018 à 3ème Place 5 rue de Nuits 69004 Lyon - Projet : Installation d'une terrasse - Terrain : 3 rue

Louis Vitet Lyon 1er

DP 069 384 18 01497 Décision du 30 août 2018 à Mme Masson Bruno 11 b rue Philippeville 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 11b rue Philippeville Lyon 4ème

DP 069 385 18 01499 Décision du 30 août 2018 à M. Ricci Guilhem 7 rue des Chevaucheurs 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine, d'un abri de jardin et installation d'une pergola - Terrain : 7 rue des Chevaucheurs Lyon 5ème

DP 069 384 18 01514 Décision du 30 août 2018 à Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 rue Roussy Lyon 4ème

DP 069 381 18 01518 Décision du 31 août 2018 à CIC Lyonnaise de Banque 8 rue de la République 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue de la République Lyon 1er

DP 069 385 18 01524 Décision du 30 août 2018 à Crédit Agricole Centre Est Immobilier 1 rue Pierre de Truchis 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 rue Joliot Curie Lyon 5ème

DP 069 385 18 01526 Décision du 30 août 2018 à M. Ravard Guillaume 14 impasse des Mûres 69005 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 14 impasse des Mûres Lyon 5ème

DP 069 382 18 01529 Décision du 31 août 2018 à Mme Dahan Jeannine 1 place des Cordeliers 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 55 rue de la Bourse Lyon 2ème

DP 069 381 18 01537 Décision du 31 août 2018 à Alternatiba Rhône 126 montée de la Grande Côte 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 126 montée de la Grande Côte Lyon 1er

DP 069 381 18 01546 Décision du 31 août 2018 à Jam 36 rue du Président Edouard Herriot 69001 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 36 rue du Président Edouard Herriot Lyon 1er

DP 069 382 18 01548 Décision du 31 août 2018 à Roche Et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 cours Suchet Lyon 2ème

DP 069 382 18 01550 Décision du 31 août 2018 à Manila Bayard 23 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 23 place Bellecour Lyon 2ème

DP 069 386 18 01551 Décision du 30 août 2018 à la Compagnie des Circuits Courts 108 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 40 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6ème

DP 069 381 18 01552 Décision du 31 août 2018 à Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 102 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er

DP 069 385 18 01553 Décision du 30 août 2018 à Cym Toiture 2 rue de la Gare 69009 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1b rue Fossés de Trion Lyon 5ème

DP 069 382 18 01555 Décision du 31 août 2018 à Sud Express 52 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 49 rue de la République Lyon 2ème

DP 069 385 18 01560 Décision du 21 août 2018 à M. Jutigny Florent 29 rue Barrier 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 71 boulevard des Castors Lyon 5ème

DP 069 386 18 01566 Décision du 30 août 2018 à M. Meslati Anthony 3 rue Gérard Maire 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 32 rue Boileau Lyon 6ème

DP 069 386 18 01584 Décision du 30 août 2018 à Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 56 rue Crillon Lyon 6ème

DP 069 387 18 01588 Décision du 28 août 2018 à Aurore II 50 rue de la Thibaudière 69007 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 217 rue de Gerland Lyon 7ème

DP 069 382 18 01590 Décision du 31 août 2018 à Entreprise Denis Vincent 264 route de Genas 69500 Bron - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 37 rue de Brest Lyon 2ème

DP 069 386 18 01592 Décision du 28 août 2018 à Mme Montaron Bernadette 17 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 17 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème

DP 069 388 18 01595 Décision du 20 août 2018 à Toprak 115 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 impasse Berchet Lyon 8ème

DP 069 381 18 01599 Décision du 31 août 2018 à M. Casale Sylvain 3 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 place Louis Chazette Lyon 1er

DP 069 381 18 01603 Décision du 27 août 2018 à Horizon Parc 63 rue de Créqui 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 5 rue de Pléney Lyon 1er

DP 069 382 18 01605 Décision du 31 août 2018 à Le Grand Café Lyonnais 4 rue de la Barre 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue de la Barre Lyon 2ème

DP 069 383 18 01607 Décision du 20 août 2018 à Foncière Raty 28 92 boulevard de l'Europe 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 51 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème

DP 069 388 18 01610 Décision du 29 août 2018 à Sas Zz 125 route de Vienne 69008 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 125 route de Vienne Lyon 8ème

DP 069 386 18 01617 Décision du 30 août 2018 à Boulangerie la Tradition 6 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 102 cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 387 18 01618 Décision du 20 août 2018 à M. Burke Yvan 29 rue Juliette Récamier 69906 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier - Terrain : 7 rue Gustave Nadaud Lyon 7ème

DP 069 387 18 01619 Décision du 20 août 2018 à M. Burke Yvan 29 rue Juliette Récamier 69906 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier - Terrain : 9 rue Gustave Nadaud Lyon 7ème

DP 069 387 18 01621 Décision du 20 août 2018 à Sci Ngd 38 chemin de la Lié Pontée 01570 Manziat - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 rue des Trois Pierres Lyon 7ème

DP 069 386 18 01622 Décision du 30 août 2018 à Crcamce 1 rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 28 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème

DP 069 382 18 01626 Décision du 31 août 2018 à Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 33 quai Gailleton Lyon 2ème

DP 069 382 18 01627 Décision du 31 août 2018 à Bouygues Télécom 1 boulevard Vivier Merle 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 6 rue Marcel Rivière Lyon 2ème

DP 069 381 18 01637 Décision du 31 août 2018 à Mème pas en Rêve 59 montée de la Grande Côte 69001 Lyon - Projet : Construction d'une terrasse - Terrain : 59 montée de la Grande Côte Lyon 1er

DP 069 382 18 01642 Décision du 27 août 2018 à Bizouard Goubert 26 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue Boissac Lyon 2ème

DP 069 382 18 01644 Décision du 31 août 2018 à Sephora 41 rue d'Ivry 92200 Neuilly sur Seine - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 66 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème

DP 069 388 18 01647 Décision du 20 août 2018 à M. Haddad Abdelkrim 6 rue Pierre Delore 69008 Lyon - Projet : Surélévation d'un logement avec modification de façade - Surface créée : 18 m<sup>2</sup> - Terrain : 6 rue Pierre Delore Lyon 8ème

DP 069 384 18 01649 Décision du 30 août 2018 à Toiture et Façade 12 avenue Salvador Allende 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de

toiture - Terrain : 9 rue Belfort Lyon 4ème

DP 069 388 18 01650 Décision du 20 août 2018 à Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 impasse Jean Jaurès Lyon 8ème

DP 069 382 18 01652 Décision du 31 août 2018 à Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Réfection de souche de cheminée - Terrain : 27 rue Ferrandière Lyon 2ème

DP 069 381 18 01654 Décision du 31 août 2018 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Réfection de chaussée - Terrain : Rue Ornano Lyon 1er

DP 069 381 18 01655 Décision du 31 août 2018 à M. Chiuzzi Robin 14 avenue de Saxe 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 94 montée de la Grande Côte Lyon 1er

DP 069 387 18 01660 Décision du 27 août 2018 à Arès 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 - 6 rue Alphonse Daudet Lyon 7ème

DP 069 383 18 01666 Décision du 23 août 2018 à Ville de Lyon DGTB Secteur 3/6 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade et de clôture - Terrain : 289 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 387 18 01673 Décision du 29 août 2018 à M. Bondier Lionel 60 b chemin de Clôtre 69380 Lissieu - Projet : Modification de toiture - Terrain : 24 rue Colombier Lyon 7ème

DP 069 387 18 01675 Décision du 20 août 2018 à M. Folliet Roger François Louis 28 chemin de Moly 69230 Saint-Genis-Laval - Projet : Modifications de toiture et ravalement - Surface créée : 13 m<sup>2</sup> - Terrain : 88 rue du Repos Lyon 7ème

DP 069 386 18 01689 Décision du 30 août 2018 à Certa Toiture 252 rue Benoit Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 383 18 01691 Décision du 21 août 2018 à Meric Sas 80 avenue du 8 mai 1945 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 231 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 382 18 01694 Décision du 31 août 2018 à Régie Vincent Targe 50 rue de Marseille 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiserie - Terrain : 1 place des Cordeliers Lyon 2ème

DP 069 388 18 01706 Décision du 20 août 2018 à M. Serdon Nicolas 15 t rue Professeur Rollet 69008 Lyon - Projet : Modification de façade, installation d'une clôture - Terrain : 15 rue Professeur Rollet Lyon 8ème

DP 069 388 18 01711 Décision du 29 août 2018 à Cellnex 1 avenue de la Cristallerie 92310 Sevres - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 62 rue Philippe Fabia Lyon 8ème

DP 069 383 18 01722 Décision du 29 août 2018 à Valimmogestion 4 rue Nicolas Berthet 69110 Sainte-Foy-les-Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 2 rue Feuillat Lyon 3ème

DP 069 382 18 01733 Décision du 31 août 2018 à Sarl Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de souches de cheminées - Terrain : 41 rue Auguste Comte Lyon 2ème

DP 069 388 18 01734 Décision du 20 août 2018 à Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe RN6 69574 Dardilly Cedex - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 31 rue Jules Cambon Lyon 8ème

DP 069 383 18 01738 Décision du 29 août 2018 à Certa Toiture 409 petit chemin du Bordelan 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 57 rue Antoine Charial Lyon 3ème

DP 069 386 18 01742 Décision du 30 août 2018 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 - 40 rue d'Inkerman Lyon 6ème

DP 069 387 18 01744 Décision du 29 août 2018 à Pharmacie des Girondins 9 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue Clément Marot Lyon 7ème

DP 069 382 18 01745 Décision du 31 août 2018 à Body Minute 200 allée de la Libération 42153 Riorges - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 place Carnot Lyon 2ème

DP 069 382 18 01749 Décision du 31 août 2018 à Société Beguin 7 34 avenue des Champs Elysées Burodafer 75008 Paris - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 rue Franklin Lyon 2ème

DP 069 387 18 01752 Décision du 29 août 2018 à Sci Champenoise 76 bis avenue Lanessan 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 7 m<sup>2</sup> - Terrain : 43 rue du Béguin Lyon 7ème

DP 069 389 18 01756 Décision du 28 août 2018 à Cote Saone Immobilier 11 rue de Bourgogne 69009 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 rue de Bourgogne Lyon 9ème

DP 069 386 18 01761 Décision du 30 août 2018 à Sa Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Démolition de deux souches de cheminée - Terrain : 14 rue Notre Dame Lyon 6ème

DP 069 385 18 01785 Décision du 30 août 2018 à Mme Delhopital Amandine 26 rue de Champvert 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 26 rue de Champvert Lyon 5ème

---

### Permis d'aménager délivré pendant la période du 13 au 31 août 2018

---

PA 069 387 18 00002 - Arrêté du 27 août 2018 à Domus 3 place Giovanni Da Verazzano 69009 Lyon - Projet : Division foncière en vue de la construction d'un bâtiment de logements - Terrain : 5 route de Vienne Lyon 7ème

---

### Permis de construire délivrés pendant la période du 13 au 31 août 2018

---

PC 069 387 13 00163 M02 - Arrêté du 27 août 2018 Modificatif à Sci Lyon 7 Vienne 40 rue de Bonnel 69484 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 119 logements et création de 120 aires de stationnement - Surface créée : 7725 m<sup>2</sup> - Terrain : angle 7 - 9 route de Vienne - 38 rue du Repos Lyon 7ème

PC 069 388 16 00057 M01 - Arrêté du 27 août 2018 Modificatif à Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Projet : Construction d'un bâtiment de 28 logements, d'un foyer médicalisé de 40 chambres et création de 36 aires de stationnement - Surface créée : 5329 m<sup>2</sup> - Terrain : 130 rue Challemel Lacour Lyon 8ème

PC 069 388 16 00415 M01 - Arrêté du 27 août 2018 Modificatif à M. Laroze Sylvain 4 rue Tramuset 69008 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 60 m<sup>2</sup> - Terrain : 4 rue Tramuset Lyon 8ème

PC 069 383 16 00460 T02 - Arrêté du 27 août 2018 Transfert à SAS Lyon 3 Lafayette 5860 rue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 91 logements, d'une résidence sociale de 47 logements (foyer jeunes travailleurs), de bureaux, d'un centre culturel et de commerces avec création de 182 aires de stationnement - Surface créée : 17154 m<sup>2</sup> - Terrain : 222 cours Lafayette Lyon 3ème

PC 069 388 18 00033 - Arrêté du 27 août 2018 à Arhm 290 route de Vienne 69355 Lyon Cedex 08 - Projet : Construction d'une unité de vie de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 1420 m<sup>2</sup> - Terrain : 310 route de Vienne Lyon 8ème

PC 069 383 18 00046 - Arrêté du 27 août 2018 à Pure Habitat 94 quai Charles de Gaulles 69463 Lyon Cedex 06 - Projet : Démolition d'une

maison, construction d'un immeuble de 16 logements avec création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 938 m<sup>2</sup> - Terrain : 73 rue Professeur Rochaix Lyon 3ème

PC 069 383 18 00050 - Arrêté du 27 août 2018 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 18-26 rue Jeanne Hachette Lyon 3ème

PC 069 388 18 00121 - Arrêté du 27 août 2018 à Lcpr Groupe 6 allée Jean Prouvé 92110 Clichy - Projet : Changement de destination de bureaux en service d'intérêt collectif avec modification de façade - Terrain : 8 rue Joseph Chapelle Lyon 8ème

PC 069 383 18 00153 - Arrêté du 27 août 2018 à M. Avakian Gérald 91 rue de la Balme 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 49 m<sup>2</sup> - Terrain : 91 rue de la Balme Lyon 3ème

---

### Changements d'usage délivrés pendant la période du 13 au 31 août 2018

---

US 069 381 18 00362 - Arrêté du 27 août 2018 à Ferte Chrystèle 7 rue Dupuytren 75006 Paris - Projet : Changement d'usage d'un logement de 34,12 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 19 place Tolozan Lyon 1er

US 069 381 18 00364 - Arrêté du 27 août 2018 à M. Adnet Nicolas 37 chemin du Barthélémy 69260 Charbonnières-les-Bains - Projet : Changement d'usage d'un logement de 33,75 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Constantine Lyon 1er

US 069 381 18 00366 - Arrêté du 27 août 2018 à M. Ladouce Daniel 692 chemin des Bugnards 73100 Moux - Projet : Changement d'usage d'un logement de 43,10 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue Lanterne Lyon 1er

US 069 387 18 00373 - Arrêté du 27 août 2018 à M. Caron Régis 35 Domaine Les Essards 69390 Vernaison - Projet : Changement d'usage d'un logement de 46,88 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue Bancel Lyon 7ème

US 069 381 18 00374 - Arrêté du 27 août 2018 à M. Couissin Alexis 106 rue Louis Aragon 38150 Salaise sur Sanne - Projet : Changement d'usage d'un logement de 20,63 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Valfrenière Lyon 1er

US 069 382 18 00375 - Arrêté du 27 août 2018 à Mme Groux Caroline 4170 route de Morières 84140 Montfavet - Projet : Changement d'usage d'un Logement de 29,45 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue François Dauphin Lyon 2ème

US 069 387 18 00376 - Arrêté du 27 août 2018 à M. Giroud François 7 rue Cavenne 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 25,34 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue Claude Boyer Lyon 7ème

US 069 387 18 00379 - Arrêté du 28 août 2018 à Mme Thomas Chloé 10 rue Marie Madeleine Fourcade 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 57 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 10 rue Marie Madeleine Fourcade Lyon 7ème

US 069 381 18 00388 - Arrêté du 28 août 2018 à Sarl Ibudi M. Jonathan Philisot 6 rue les Cochets 71260 Vire - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 70,18 m<sup>2</sup> en bureaux pour une activité de communication - Terrain : 40 rue Burdeau Lyon 1er

US 069 382 18 00390 - Arrêté du 28 août 2018 à M. Durieux Julien & Réginald 12 14 rue Maréchal Joffre 69660 Collonges-au-Mont-d'Or - Projet : Changement d'usage d'un logement de 51 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue du Palais-Grillet Lyon 2ème

US 069 382 18 00393 - Arrêté du 27 août 2018 à Sas Manila - Hôtel Bayard représenté par Mme Dupuy Nathalie 23 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 99,95 m<sup>2</sup> en activité d'hébergement hôtelier - Terrain : 23 place Bellecour Lyon 2ème

US 069 387 18 00394 - Arrêté du 28 août 2018 à Mme Ribillard-Polillo Christine 15 rue du Lieutenant-Colonel Girard 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 69 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7ème

US 069 381 18 00397 - Arrêté du 27 août 2018 à M. Wencker Eric 6858 route d'Yzeron 69670 Vaugneray - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 13 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 43 rue du Bon Pasteur Lyon 1er

US 069 386 18 00399 - Arrêté du 28 août 2018 à M. Danielan David 4 rue Léon Fabre 69100 Villeurbanne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 75 m<sup>2</sup> en cabinet de médecine générale - Terrain : 87 rue Bossuet Lyon 6ème

US 069 383 18 00400 - Arrêté du 27 août 2018 à Mme Tessier Corinne 3 avenue Maréchal de Saxe 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'une partie d'un local d'habitation de 20 m<sup>2</sup> en cabinet d'ostéopathie - Terrain : 132 rue Pierre Corneille Lyon 3ème

US 069 383 18 00401 - Arrêté du 27 août 2018 à M. Dubouis Emilien 78 rue des Rancy 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 70 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème

US 069 387 18 00403 - Arrêté du 27 août 2018 à M. Soulard Pierre Maxime 25 rue Saint-Jérôme 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 46 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 25 rue Saint-Jérôme Lyon 7ème

US 069 382 18 00405 - Arrêté du 27 août 2018 à M. Simonetti Laurent 35 rue March Bloch 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 39,40 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 93 cours Charlemagne Lyon 2ème

US 069 388 18 00406 - Arrêté du 27 août 2018 à M. Bonnet Denis 6 quai Antoine Riboud 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35,01 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 310 avenue Berthelot Lyon 8ème

US 069 386 18 00412 - Arrêté du 27 août 2018 à Mme Jacquemoud Véronique 128 rue de la Boétie 75008 Paris - Projet : Changement d'usage d'un logement de 74,59 m<sup>2</sup> en bureau - Terrain : 69 rue Louis Blanc Lyon 6ème

US 069 386 18 00413 - Arrêté du 27 août 2018 à Mme Guinard Carole 19 rue Curie 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 74,59 m<sup>2</sup> en bureau - Terrain : 69 rue Louis Blanc Lyon 6ème  
 S 069 385 18 00416 - Arrêté du 27 août 2018 à Mme Menu Camille 1 rue Saint-Paul 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 22,39 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 1 rue Saint-Paul Lyon 5ème

US 069 385 18 00417 - Arrêté du 28 août 2018 à M. Luchetta Mathieu 10 B rue du Fort Saint-Irénée 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 110 m<sup>2</sup> en cabinet d'expertise comptable - Terrain : 10 B rue du Fort Saint-Irénée Lyon 5ème

US 069 384 18 00418 - Arrêté du 27 août 2018 à M. Gulluni Damien Rodolphe 4 rue du Jura 74100 Annemasse - Projet : Changement d'usage d'un logement de 50 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue Gigodot Lyon 4ème

US 069 381 18 00419 - Arrêté du 27 août 2018 à Mme Demingeon Anne 12 rue Saint-Eusèbe 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 28 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 22 rue Hyppolite Flandrin Lyon 1er

US 069 381 18 00421 - Arrêté du 27 août 2018 à M. Meynial Didier 7 rue Renée Raphaël Ringue 69680 Chassieu - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32,04 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Sainte-Catherine Lyon 1er

US 069 387 18 00423 - Arrêté du 27 août 2018 à Mme Latorre Régine 6 Allée des Sylphides 26200 Montelimar - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 38,40 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 346 rue Garibaldi Lyon 7ème

US 069 385 18 00426 - Arrêté du 27 août 2018 à Société Kampai Tourisme 2 rue des Liserons 69320 Feyzin - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 111,81 m<sup>2</sup> en bureau, agence réceptive de tourisme - Terrain : 46 rue Saint-Jean Lyon 5ème

US 069 382 18 00429 - Arrêté du 27 août 2018 à M. et Mme Lux Barbara Ederle Yannick 23 rue Claudius Collonge 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 35 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 23 rue Claudius Collonge Lyon 2ème

US 069 385 18 00431 - Arrêté du 27 août 2018 à Mme Castrien Arlette-Eléonore 31 chemin Tracol 69260 Charbonnières-les-Bains - Projet : Changement d'usage d'une partie d'un logement de 55,00 m<sup>2</sup> soit 15,00 m<sup>2</sup> en cabinet d'énergéticienne - Terrain : 39 avenue Général Eisenhower Lyon 5ème

US 069 388 18 00437 - Arrêté du 27 août 2018 à Mme Chazalet Tiffany Chemin de Fontlavis 69490 Sarcey - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 49,63 m<sup>2</sup> en cabinet d'orthophonie - Terrain : 16 boulevard Jean XXIII Lyon 8ème

US 069 386 18 00438 - Arrêté du 27 août 2018 à Gestion et Patrimoine Lescuyer 81 rue Montgolfier 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 73,80 m<sup>2</sup> en bureau d'administration de biens, régie dimmeubles - Terrain : 98 rue Montgolfier Lyon 6ème

---

**Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 03 au 07 septembre 2018**


---

DP 069 387 18 01861 déposée le 03 septembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 32 rue Montesquieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 366 m<sup>2</sup> - Demandeur : Fondation de l'Armée du Salut 60 rue des Frères Flavien 75020 Paris - Mandataire : M. Yapoudjian Eric

DP 069 382 18 01862 déposée le 03 septembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 720 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bouvier Bernard 14 rue Victor Hugo 69002 Lyon

DP 069 386 18 01863 déposée le 03 septembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 484 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Lelong Gérard 482 rue de Lachat 73260 Aigueblanche

DP 069 388 18 01865 déposée le 03 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade avec isolation thermique par l'extérieur - Terrain : 2 t rue Professeur Calmette Lyon 8ème Superficie du terrain : 619 m<sup>2</sup> - Demandeur : Slpib 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Faty Luc

DP 069 383 18 01866 déposée le 03 septembre 2018 - Projet : Construction d'un abri de jardin avec modification de façade - Terrain : 10 rue Docteur Vaillant Lyon 3ème Superficie du terrain : 247 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme André Marie Christine 10 rue Docteur Vaillant 69003 Lyon

DP 069 383 18 01867 déposée le 04 septembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue Moncey Lyon 3ème Superficie du terrain : 684 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Mylondo Baptiste 24 rue Moncey 69003 Lyon

DP 069 383 18 01868 déposée le 04 septembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 322 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 315 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Nouvelle 9 rue Mathieu Varille 69007 Lyon - Mandataire : M. Bensaid Rudy

DP 069 385 18 01869 déposée le 04 septembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 t rue des Macchabées Lyon 5ème Superficie du terrain : 120 m<sup>2</sup> - Demandeur : Congrégation Saint-Simon Monastère Saint-Antoine Le Grand 26190 Saint-Laurent en Royans - Mandataire : M. Cassien

DP 069 387 18 01870 déposée le 04 septembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 42 rue Salomon Reinach Lyon 7ème Superficie du terrain : 268 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Chenevez Eric 42 rue Salomon Reinach 69007 Lyon

DP 069 387 18 01871 déposée le 03 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 rue du Général de Miribel Lyon 7ème Superficie du terrain : 573 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Veyron Catherine 17 rue du Général de Miribel 69007 Lyon

DP 069 388 18 01872 déposée le 04 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 18 place Ambroise Courtois Lyon 8ème Superficie du terrain : 463 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Crédit Lyonnais Lcl 6 place Oscar Niemeyer 94811 Villejuif Cedex 11 - Mandataire : M. Corre David

DP 069 387 18 01873 déposée le 04 septembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 145 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 193 m<sup>2</sup> - Demandeur : Birabar 145 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Mandataire : M. El Helwe Samer

DP 069 384 18 01874 déposée le 04 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 65 rue Philippe de Lasalle Lyon 4ème Superficie du terrain : 57322 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 384 18 01875 déposée le 05 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue Richan Lyon 4ème Superficie du terrain : 198 m<sup>2</sup> - Demandeur : G. Guiraud 30 rue du Chariot d'Or 69004 Lyon - Mandataire : M. Pons Fabrice

DP 069 386 18 01876 déposée le 05 septembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 cours Lafayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 264 m<sup>2</sup> - Demandeur : Eric Prudent Rénovation 1 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Mandataire : M. Prudent Eric

DP 069 388 18 01877 déposée le 05 septembre 2018 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 23 rue des Jasmins Lyon 8ème Superficie du terrain : 412 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Faurobert Thomas 23 rue des Jasmins 69008 Lyon

DP 069 384 18 01878 déposée le 05 septembre 2018 - Projet : Remise en peinture d'un mur de clôture - Terrain : 65 rue Philippe de Lassalle Lyon 4ème Superficie du terrain : 57322 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon DGTB 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 381 18 01879 déposée le 05 septembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 place des Terreaux Lyon 1er Superficie du terrain : 613 m<sup>2</sup> - Demandeur : Gilstore 10 allée de la Fibre Française 69540 Irigny - Mandataire : M. Fournel Serge

DP 069 387 18 01880 déposée le 06 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 place Gabriel Péri Lyon 7ème Superficie du terrain : 879 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sbr Family 73 avenue du 8 Mai 1945 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Bousaidi Riadh

DP 069 381 18 01881 déposée le 06 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue Lanterne Lyon 1er Superficie du terrain : 279 m<sup>2</sup> - Demandeur : Maréchal Distribution Franprix 15 rue Lanterne 69001 Lyon - Mandataire : M. Bilher Denis

DP 069 381 18 01883 déposée le 06 septembre 2018 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 2 rue du Général de Sève Lyon 1er Superficie du terrain : 169 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Stal Dimitri 75 rue Chazière 69004 Lyon

DP 069 386 18 01884 déposée le 07 septembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 15 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 252 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Jardin des Ombres 96 rue Ney 69006 Lyon - Mandataire : Mme Cuomo Berger Diane

DP 069 385 18 01885 déposée le 07 septembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 7b quai des Etroits Lyon 5ème Superficie du terrain : 918 m<sup>2</sup> - Demandeur : Hervé Clavel Assurances 7 b quai des Etroits 69005 Lyon - Mandataire : M. Clavel Hervé

DP 069 387 18 01886 déposée le 07 septembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 place Raspail Lyon 7ème Superficie du terrain : 285 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Haong Bich Thu 4 rue Passet 69007 Lyon

DP 069 382 18 01887 déposée le 07 septembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue d'Auvergne Lyon 2ème Superficie du terrain : 334 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre

DP 069 387 18 01888 déposée le 07 septembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 47 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 383 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

---

**Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 03 au 07 septembre 2018**


---

PC 069 384 15 00263 M01 déposé le 03 septembre 2018 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logements avec changement de menuiseries et construction d'une véranda - Surface créée : 90 m<sup>2</sup> - Terrain : 4 impasse Viard Lyon 4ème Superficie du terrain : 432 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Houssel Arnaud 8 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon

PC 069 382 17 00015 M01 déposé le 05 septembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 17 logements et d'un local commercial - Surface créée : 1562 m<sup>2</sup> - Terrain : 28 cours Charlemagne 5/7 rue Seguin Lyon 2ème Superficie du terrain : 668 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel - Auteur : Plottier Architectes Associes 90 rue Paul Bert 69446 Lyon Cedex 03

PC 069 388 17 00164 T01 déposé le 06 septembre 2018 Transfert - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de 101 logements (dont un foyer de jeunes travailleurs de 38 logements) avec création de 86 aires de stationnement - Surface créée : 4905 m<sup>2</sup> - Terrain : 22 b rue Antoine Lumière Angle rue Saint-Mathieu Lyon 8ème Superficie du terrain : 1790 m<sup>2</sup> - Demandeur : Kaufman & Broad Promotion 3 19 rue Domer 69362 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Speisser Marc - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 381 18 00282 déposé le 03 septembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement avec changement de menuiseries - Terrain : 9 rue Bouteille Lyon 1er Superficie du terrain : 344 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Huissoud-Gachet Bernard 15 rue Pareille 69001 Lyon

PC 069 382 18 00283 déposé le 07 septembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureau en logement avec modification de

façade - Terrain : 58 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 399 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Garnier Sébastien 14 boulevard de Narcel 69110 Sainte-Foy les Lyon

---

### Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 03 au 07 septembre 2018

---

US 069 383 18 00468 déposé le 04 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 13,75 m<sup>2</sup> en cabinet d'hypnose - Terrain : 4 rue Edison Lyon 3ème Superficie du terrain : 199 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Ladous Eléonore 17 avenue Félix Faure 69007 Lyon - Auteur : Oralia 50 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 383 18 00469 déposé le 06 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 45 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 140 avenue Felix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 367 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Georges Bernard 6 rue de la Pimentie 69009 Lyon - Auteur : Thiebaud 6 place Bellecour 69002 Lyon

US 069 387 18 00470 déposé le 06 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 57 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 111 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 137 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Soufi Alexandra 36 rue Cuvier 69006 Lyon - Auteur : Neyret Immobilier 34 rue Saint-Michel 69007 Lyon

US 069 386 18 00471 déposé le 06 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 52 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 36 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 244 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Toe Madeleine 36 Rue Cuvier 69006 Lyon - Mandataire : M. Toe Sylvain - Auteur : Billon-Bouvet-Bounnamour 19 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon

US 069 384 18 00472 déposé le 06 septembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 18 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Roussy Lyon 4ème Superficie du terrain : 16 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Le Hir Yannick 7 rue professeur René Guillet 69003 Lyon - Auteur : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel, Immeuble l'Europe 69448 Lyon Cedex 03

---

### Déclarations préalables délivrées pendant la période du 03 au 07 septembre 2018

---

DP 069 386 18 01061 Décision du 04 septembre 2018 à Grande Pharmacie Lyon Saxe 32 avenue du Maréchal de Saxe 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 18 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème

DP 069 386 18 01139 Décision du 04 septembre 2018 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 39 - 43 rue Bellecombe Lyon 6ème

DP 069 388 18 01300 Décision du 04 septembre 2018 à Region Auvergne Rhône Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 rue Louis Jouvét Lyon 8ème

DP 069 387 18 01331 Décision du 04 septembre 2018 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade (Ite) avec changement de menuiseries - Terrain : 16 - 20 rue Hector Malot Lyon 7ème

DP 069 388 18 01425 Décision du 04 septembre 2018 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 117b avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

DP 069 384 18 01487 Décision du 03 septembre 2018 à M. Mallecourt Yves 21 rue Président Edouard Herriot 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue Calas Lyon 4ème

DP 069 385 18 01509 Décision du 04 septembre 2018 à Rhône & Saône Investissement 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Division parcellaire - Terrain : 136 rue Pierre Valdo Lyon 5ème

DP 069 383 18 01531 Décision du 04 septembre 2018 à Sas Jean Rivière 5 allée des Erables 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 120 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème

DP 069 383 18 01535 Décision du 04 septembre 2018 à Habitat et Humanisme Rhône 9 rue Mathieu Varille 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 rue Verlet Hanus Lyon 3ème

DP 069 383 18 01563 Décision du 04 septembre 2018 à M. Marchal Mickaël 129 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle par transformation d'un garage et modification de façade - Surface créée : 40 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 rue Jean Quitout Lyon 3ème

DP 069 383 18 01569 Décision du 04 septembre 2018 à Mme Tcheordukian Marie 19 impasse Alexandre Aujas Lyon 3ème - Projet : Modification de façade et ravalement - Terrain : 19 impasse Alexandre Aujas Lyon 3ème

DP 069 386 18 01581 Décision du 04 septembre 2018 à Agescsa Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 86 rue Boileau Lyon 6ème

DP 069 383 18 01582 Décision du 04 septembre 2018 à M. Dupuy Philippe 30 b rue Claude Farrère 69003 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 30b rue Claude Farrère Lyon 3ème

DP 069 386 18 01600 Décision du 03 septembre 2018 à Slpib 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 132 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 383 18 01625 Décision du 04 septembre 2018 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 1 place Antonin Jutard Lyon 3ème

DP 069 383 18 01629 Décision du 04 septembre 2018 à Sci 25 Cours Albert Thomas 25 cours Albert Thomas 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 25 cours Albert Thomas Lyon 3ème

DP 069 383 18 01657 Décision du 04 septembre 2018 à Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Réfection de souche de cheminée - Terrain : 2 quai Victor Augagneur Lyon 3ème

DP 069 383 18 01663 Décision du 04 septembre 2018 à Régie de Vendin 10 rue Roger Salengro 69009 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 27 cours Gambetta Lyon 3ème

DP 069 387 18 01674 Décision du 04 septembre 2018 à M. Bondier Lionel 60 b rue de la Clôtre 69380 Lissieu - Projet : Modification de façade - Terrain : 96 rue du repos Lyon 7ème

DP 069 387 18 01702 Décision du 04 septembre 2018 à M. Mahogany Samy 46 rue de Brest 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 place Raspail Lyon 7ème

DP 069 386 18 01720 Décision du 04 septembre 2018 à Régie Lyon Métropole 155 grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Projet : Réfection de parking - Terrain : 24-26 rue Lalande Lyon 6ème

DP 069 386 18 01721 Décision du 04 septembre 2018 à la Rivière de Carreaux 52 rue Boileau 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 52 rue Boileau Lyon 6ème

DP 069 389 18 01735 Décision du 04 septembre 2018 à Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 32 bis quai Arloing Lyon 9ème

DP 069 383 18 01789 Décision du 04 septembre 2018 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 29-31-33 avenue Georges Pompidou Lyon 3ème

DP 069 383 18 01800 Décision du 04 septembre 2018 à Sci 56 rue Maurice Flandin 90 avenue Félix Faure 69439 Lyon Cedex 03 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 56 rue Maurice Flandin Lyon 3ème

DP 069 382 18 01802 Décision du 04 septembre 2018 à Kadek 5 rue du Mail 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 35 rue Franklin Lyon 2ème

DP 069 387 18 01838 Décision du 04 septembre 2018 à Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 108 cours Gambetta Lyon 7ème

---

### Permis de construire délivrés pendant la période du 03 au 07 septembre 2018

---

PC 069 383 10 00262 M03 - Arrêté du 04 septembre 2018 Modificatif à Département du Rhône 29 -31 cours de la Liberté 69483 Lyon Cedex 03 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment existant - Terrain : 29 - 31 cours de la Liberté Lyon 3ème

PC 069 388 10 00399 M02 - Arrêté du 04 septembre 2018 Modificatif à SCI 130 cours Albert Thomas 204 avenue Franklin Roosevelt 69500 Bron - Projet : Démolition de locaux artisanaux et construction d'une résidence étudiante de 120 logements, création de 48 aires de stationnement - Surface créée : 3131 m<sup>2</sup> - Terrain : 130 cours Albert Thomas Lyon 8ème

PC 069 387 10 00437 M01 - Arrêté du 04 septembre 2018 Modificatif à M. Mathelin Olivier 19 rue de Toulon 69007 Lyon - Projet : Extension d'un logement et création d'un logement supplémentaire par changement de destination de bureaux - Terrain : 19 rue de Toulon Lyon 7ème

PC 069 388 13 00387 M03 - Arrêté du 04 septembre 2018 Modificatif à Sci Utei Villa Augustine 62 rue de Bonnel, C/O Utei 69448 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition d'une habitation et de ses appentis, construction d'un immeuble de 18 logements et création de 29 aires de stationnement - Surface créée : 1481 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 rue Neuve de Monplaisir Lyon 8ème

PC 069 386 16 00162 M02 - Arrêté du 04 septembre 2018 Modificatif à Linkcity Sud Est 905 rue d'Espagne 69124 Colombier-Saugnieu - Projet : Démolition, construction d'un bâtiment de bureaux et création de 26 aires de stationnement - Surface créée : 2222 m<sup>2</sup> - Terrain : 6 - 6 bis rue Béranger Lyon 6ème

PC 069 389 16 00464 M01 - Arrêté du 04 septembre 2018 Modificatif à Promelia 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Construction de 9 logements et création de 9 aires de stationnement - Surface créée : 653 m<sup>2</sup> - Terrain : Boulevard de la Duchère Lyon 9ème

PC 069 385 17 00137 M01 - Arrêté du 04 septembre 2018 Modificatif à Mme Vuillermet Porretta Françoise 37 montée Saint-Laurent 69005 Lyon - Projet : Démolition et reconstruction d'une annexe à l'habitation - Surface créée : 14 m<sup>2</sup> - Terrain : 37 montée Saint-Laurent Lyon 5ème

PC 069 383 18 00008 - Arrêté du 04 septembre 2018 à Sahlmas 171 avenue Thiers 69006 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de service public ou d'intérêt collectif et création de 10 aires de stationnement - Surface créée : 3242 m<sup>2</sup> - Terrain : 21 rue d'Aubigny Lyon 3ème

PC 069 382 18 00052 - Arrêté du 04 septembre 2018 à Le Petit Hôtel d'Ainay 6 rue Ferrandière 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un établissement public en hébergement hôtelier et restauration des façades et menuiseries - Surface créée : 854 m<sup>2</sup> - Terrain : 20 rue de l'abbaye d'Ainay Lyon 2ème

PC 069 381 18 00116 - Arrêté du 04 septembre 2018 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition partielle, réhabilitation d'un immeuble de logements, changement de menuiseries, réfection de toiture et ravèlement de façades - Terrain : 11 rue Alsace Lorraine Lyon 1er

PC 069 383 18 00117 - Arrêté du 04 septembre 2018 à Foncière Habitat et Humanisme 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex - Projet : Réhabilitation d'un immeuble et création de 2 logements, d'un local poubelles et modification de façades et de toiture - Surface créée : 41 m<sup>2</sup> - Terrain : 31 rue du Professeur Rochaix Lyon 3ème

PC 069 387 18 00118 - Arrêté du 04 septembre 2018 à Lu Lu Fa 50 rue de la Thibaudière 69007 Lyon - Projet : Construction d'une mezzanine et modifications de façades et de toiture - Surface créée : 67 m<sup>2</sup> - Terrain : 68 rue Béchevelin Lyon 7ème

PC 069 385 18 00142 - Arrêté du 04 septembre 2018 à M. Besse Philippe 8 chemin des Brosses 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Projet : Aménagement intérieur de deux logements, changement de menuiseries - Terrain : 46 rue Saint-Georges Lyon 5ème

PC 069 384 18 00151 - Arrêté du 04 septembre 2018 à M. Ariu Cédric 18 avenue Carnot 69580 Sathonay-Camp - Projet : Démolition partielle. Surélévation d'un bâtiment avec modification en façades et toiture - Surface créée : 61 m<sup>2</sup> - Terrain : 6 rue du Mail Lyon 4ème

---

### Changements d'usage délivrés pendant la période du 03 au 07 septembre 2018

---

US 069 382 18 00378 - Arrêté du 04 septembre 2018 à Rebattat Philippe 255 rue Serge Mauroit 38090 Villefontaine - Projet : Changement d'usage d'une partie d'un logement de 167 m<sup>2</sup> (57,71 m<sup>2</sup>) en activité de notaire - Terrain : 5 place Bellecour Lyon 2ème

US 069 389 18 00395 - Arrêté du 04 septembre 2018 à Mme Tedde Héliène 28 bis chemin des Combes 03300 Cusset - Projet : Changement d'usage d'un logement de 29,44 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 64 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9ème

US 069 387 18 00407 - Arrêté du 04 septembre 2018 à Mme Adamowicz Sophie 126 avenue Berthelot 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 17,70 m<sup>2</sup> en cabinet infirmier - Terrain : 126 avenue Berthelot Lyon 7ème

US 069 383 18 00420 - Arrêté du 04 septembre 2018 à M. Rolland Ludovic 27 rue Deleuze 04200 Sisteron - Projet : Changement d'usage d'un logement de 44,90 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 128 route de Genas Lyon 3ème

US 069 385 18 00432 - Arrêté du 04 septembre 2018 à M. Ducarouge Eric quai Gustave Ador 60 1207 Genève - Projet : Changement d'usage d'un logement de 33,25 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 46 rue Saint-Georges Lyon 5ème

US 069 383 18 00434 - Arrêté du 04 septembre 2018 à M. Sigler Nicolas 21 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 31,31 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 38 avenue Georges Pompidou Lyon 3ème

US 069 381 18 00447 - Arrêté du 04 septembre 2018 à Mme Grasso Claire 202 rue de Saint-Cyr 69009 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 22 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Valfenière Lyon 1er

US 069 383 18 00450 - Arrêté du 04 septembre 2018 à M. Brossard Mathieu 6 rue Théodore de Foudras 71150 Demigny - Projet : Changement d'usage d'un logement de 18,83 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 28 rue des Rancy Lyon 3ème

US 069 388 18 00453 - Arrêté du 04 septembre 2018 à Mme Brossard Anaïs 6 rue Théodore de Foudras 71150 Demigny - Projet : Changement d'usage d'un logement de 18,30 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue Santos Dumont Lyon 8ème

US 069 388 18 00454 - Arrêté du 04 septembre 2018 à Mme Brossard Anaïs 6 rue Théodore de Foudras 71150 Demigny - Projet : Changement d'usage d'un logement de 20,50 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 69 rue Marius Berliet Lyon 8ème

US 069 388 18 00456 - Arrêté du 04 septembre 2018 à M. Brossard Mathieu 6 rue Théodore de Foudras 71150 Demigny - Projet : Changement d'usage d'un logement de 18,22 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 25 rue Henri Penser Lyon 8ème

US 069 382 18 00459 - Arrêté du 04 septembre 2018 à M. Bordat Adrien 6 Babington Path Central / Hong-Kong - Projet : Changement d'usage d'un logement de 33,77 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 26 rue Grenette Lyon 2ème